

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme NICOLE BRODEUR, présidente de la commission
Mme FRANCINE SIMARD, commissaire
M. DAVID HANNA, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 mai 2019, 19 h
PLAZA CENTRE-VILLE
777, boulevard Robert-Bourassa
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 MAI 2019.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1

PRÉSENTATION DE LA VILLE:

Mme Lise Bernier.....	7
M. Karim Charef.....	11

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Mme Anjali Mishra.....	19
M. Éric Michaud.....	21
Mme Natasha Alexandroff.....	26
M. Kenny Harrouche.....	29
Mme Nicole Sophie Viau.....	35
M. Hassan L. Asri.....	40
Mme Claudine Tremblay.....	40
M. Pierre Marcoux.....	42
Mme Karine Triollet.....	45
M. Chebin.....	51
Mme Lucette Lupien.....	56
M. Cédric Glorioso.....	62
M. François Dandurand.....	65
Mme Joséann Maurais.....	74
M. Stéphane Lampron.....	78
M. Denis Côté.....	80
M. Dinu Bumbaru.....	81
Mme Ariane Malo-Sauvé.....	83
Mme Lucette Lupien.....	89
M. Bernard Girard.....	90

MOT DE LA FIN	95
----------------------------	-----------

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous prierais de venir vous asseoir. Vous pouvez venir à l'avant aussi.

10 Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information de l'Office de consultation publique de Montréal qui porte sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure. La séance se déroulera en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire. This meeting will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the Commission in English, you are welcome to do so.

15 Je m'appelle Nicole Brodeur, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal, que vous connaissez aussi sous l'acronyme OCPM. La présidente de l'Office, Madame Dominique Ollivier m'a confié la présidence de cette commission. Je suis secondée par deux autres commissaires, mes collègues Francine Simard et monsieur David Hanna. Nous sommes appuyés dans nos travaux par Marina Jolly et Élise Naud qui sont toutes deux secrétaires-analystes.

20 La Commission souhaite remercier l'ensemble des personnes qui contribuent au bon déroulement de cette soirée. Madame Brunelle-Amélie Bourque pour l'organisation logistique, mesdames Sheba Akpokli et Nicole Uwimana, de même que messieurs Laurent Lafontant et Paul Marchand à la table d'accueil et qui sont là pour vous donner toute l'information disponible.

25 Monsieur Gilles Vézina attaché de documentation à l'Office est la personne-ressource que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignement supplémentaire, ses coordonnées se trouvent dans le dépliant de la consultation qui est disponible à la table d'accueil. Alors, c'est le document suivant dont vous avez tous et toutes pris connaissance sans
30 doute.

Nous saluons également madame Cindy Lavertu qui est sténographe, chargée de la transcription de l'ensemble des propos tenus ce soir. Ces transcriptions seront disponibles dans les prochains jours sur le site Internet de l'Office ou encore en version papier dans les bureaux de l'OCPM.

35

Notons aussi la présence de monsieur Stéphane Leclerc à la sonorisation et à l'enregistrement ici, ainsi que de monsieur Bernard Belzile, responsable de la captation vidéo.

40

C'est l'occasion de vous informer que la soirée d'information de ce soir est diffusée directement sur la page Facebook, sur Twitter et sur le site Internet de l'Office. J'en profite pour saluer les personnes qui nous suivent à distance en ce moment.

45

Merci aussi à madame Trépanier qui est photographe. Sachez que l'Office a l'habitude de prendre des photos et des vidéos pendant la séance pour ses archives ou encore pour une utilisation éventuelle dans ses publications. Si parmi vous certains et certaines ne voulaient pas être photographiés et filmés, veuillez en avertir la table d'accueil.

50

Mentionnons aussi la présence de la halte-garderie Crétavie et tous les enfants qui s'y trouvent. Je ne crois pas cependant qu'il y en ait ce soir.

55

Nous tenons enfin à remercier l'ensemble des personnes qui partagent avec vous depuis cet après-midi à 15 heures leur vision du secteur dans les kiosques d'information situés dans la salle voisine.

Finalement, je veux souligner la présence dans la salle de madame Dominique Ollivier, si elle n'est pas dans la salle, elle est à l'extérieur. Oui, elle est à l'arrière, merci, et de monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office de consultation publique qui est aussi assis à l'arrière.

60

Quelques mots maintenant sur la consultation et sur l'Office de consultation publique de Montréal. La consultation est avant tout destinée aux citoyens, ceux-ci ont le droit d'être

renseignés sur les questions susceptibles de modifier leur cadre de vie et de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus.

65 L'Office de consultation publique de Montréal est neutre et indépendant. Ces consultations n'ont pas pour objet de faire la promotion d'un projet ou encore d'une vision. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires et sont indépendants. Tous les membres de la commission sont liés par un code de déontologie dont vous pouvez prendre connaissance à la table d'accueil ou encore sur le site Internet de l'Office.

70 Pour ce qui est de la consultation qui nous réunit ce soir, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office le 20 mars dernier afin qu'il tienne une consultation sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure. Les responsables du projet à la Ville de Montréal tout comme pour les arrondissements du sud-ouest et de Ville-Marie sont présents ce soir pour vous présenter la vision et les principes de mise en valeur soumis à la consultation, ainsi que pour répondre aux
75 questions du public et de la commission.

Une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal se déroule en plusieurs temps. La première partie consiste en une séance d'information qui nous occupe ce soir. Elle a pour objet de permettre aux citoyens d'obtenir toute l'information possible sur le
80 dossier. La commission écoutera toutes les personnes désireuses de poser des questions à ce propos. La séance d'information, n'est en revanche, pas le temps d'exprimer son opinion. Cette étape aura lieu dans un second temps.

85 L'étape d'information se poursuivra jusqu'à l'automne prochain. Les activités d'information sont décrites dans le dépliant disponible à la table d'accueil ou sur le site de la consultation. Mentionnons toutefois, une visite exploratoire sur le terme du patrimoine qui se tiendra le 15 juin. Si nécessaire, d'autres dates pourraient s'ajouter. L'inscription pour y participer est cependant obligatoire.

90 Un colloque qui se tiendra le 5 septembre et qui portera et qui aura comme thème
« Renouveler un territoire urbain morcelé », conférence inspirante pour le secteur Bridge-
Bonaventure.

95 L'étape d'expression de l'audition des opinions interviendra surtout à l'automne prochain.
Cette étape sera elle aussi très importante puisque ce sera le moment privilégié pour nous faire
part de vos opinions, de vos préoccupations et de vos commentaires. Il y aura cependant un
questionnaire en ligne durant l'été, sur le site Internet de l'Office.

100 Dès le 10 septembre et jusqu'au 26 septembre à 16 heures, vous pourrez nous faire
parvenir en ligne ou par courrier vos opinions écrites. Vous pourrez aussi vous inscrire pour
présenter votre opinion à l'oral lors des séances d'audition qui débuteront le 2 octobre. La date
limite d'inscription pour présenter une opinion orale est également le 26 septembre. Cette
échéance permet à la commission de prendre connaissance par avance de tous les écrits afin de
rendre l'échange plus productif lors de la soirée d'audition.

105 En résumé, vous pourrez exprimer votre opinion par écrit, par oral ou les deux à la fois.
Les modalités de transmission des opinions et d'inscription aux séances d'audition sont
précisées dans le dépliant à l'accueil et sur le site Internet de la consultation.

110 De plus, notez que vous pourrez aussi faire valoir vos opinions suivant des thèmes du 10
septembre au 10 octobre, directement sur le site Internet de la consultation, c'est-à-dire en ligne.

115 À la suite des séances d'audition qui se tiendront au début d'octobre, la commission
procédera à l'analyse de toute l'information qui lui a été soumise à l'oral et à l'écrit. Je dis
information, mais aussi des opinions. Elle en fera rapport et formulera des recommandations à la
maire et au président du Comité exécutif de la Ville de Montréal. Ce rapport sera rendu public
deux semaines plus tard.

120 Je rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative. Les décisions finales relatives appartiennent aux élus.

125 Venons-en maintenant au déroulement de la présente soirée. Dans quelques instants, j'inviterai les représentants de la Ville et des arrondissements à présenter la vision et les principes de mise en valeur du territoire soumis à la consultation.

Je ne sais pas s'il y a un téléphone, mais il y a un bruit. Ah, voilà. Je m'excuse. Alors, c'est un rappel à tout le monde de fermer son appareil. Merci beaucoup.

130 Alors donc, j'inviterai les représentants de la Ville et des arrondissements à présenter la vision et les principes de mise en valeur du territoire soumis à la consultation. Après cette présentation, nous prendrons une pause d'une dizaine de minutes. Ça sera le temps pour les personnes qui souhaitent poser des questions d'aller s'inscrire au registre qui est situé à la table d'accueil.

135 Au retour de la pause, j'inviterai les personnes qui se sont inscrites à se présenter à la table juste devant nous, selon l'ordre d'inscription. Afin que les familles puissent retourner à leurs obligations si elles le désirent, vous nous permettrez de donner une priorité de parole aux parents ayant des enfants à la halte-garderie ou même à la maison ou encore même, je pense, dans la salle en ce moment. Alors, merci de le préciser à l'accueil.

140 Nous encourageons toutes les personnes présentes ce soir à poser leurs questions et plus particulièrement les femmes, qui selon nos statistiques, participent traditionnellement moins aux processus de consultation. Par conséquent, il est important que toutes les personnes puissent prendre la parole pour que notre rapport reflète vos préoccupations.

145 Je vous invite également à venir reformuler devant la commission les questions d'importance que vous avez posées aux kiosques afin que celles-ci et les réponses qui vous ont été données soient officiellement consignées et sténographiées. Chacune des personnes

150 inscrites aura le droit de poser deux questions par intervention. Je vous demanderais de limiter les préambules à ce qui est strictement indispensable pour la compréhension de vos questions. Nous permettrons ainsi à un plus grand nombre de personnes de s'informer.

155 Puisque le registre restera ouvert jusque vers 21 h 30, vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour poser d'autres questions si nécessaire.

160 Vos questions devront toujours m'être adressées. Je solliciterai moi-même les représentants de la Ville et des arrondissements. Ces derniers devront adresser leurs réponses à la commission. Par ailleurs, mes collègues et moi-même pourrons intervenir à tout moment pour obtenir de l'information supplémentaire ou encore des clarifications.

165 Si une réponse ne peut être donnée ce soir par la Ville ou les arrondissements, la commission veillera à ce qu'une réponse écrite y soit apportée dans les meilleurs délais. Toutes les réponses y compris celles qui arriveront plus tard, seront rendues publiques dans les prochains jours. Elles feront partie du dossier de documentation accessible au bureau de l'Office et sur le site de la consultation.

170 Finalement, j'ai pour tâche de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner sur le projet. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein et courtois. C'est pourquoi nous ne tolérerons ni manifestation, ni remarque désobligeante, ni propos diffamatoire, ni attitude méprisante. Je vous invite également à ne pas applaudir les interventions.

175 Je vous demanderais, comme je vous l'ai fait tout à l'heure, à nouveau d'activer la fonction silence de vos téléphones cellulaires si vous en possédez.

J'invite maintenant, madame Bernier, qui est chef de division des aménagements et du design urbain à la Ville de Montréal à nous présenter les personnes ressources qui l'accompagnent ce soir, puis de nous présenter l'objet de la consultation.

Mme LISE BERNIER :

180

Oui. Bonsoir, Madame la présidente, les commissaires, bonsoir tout le monde. Je suis accompagnée de monsieur Karim Charef ici à ma gauche, qui est chef d'équipe et responsable de la planification du secteur. En fait, c'est lui qui coordonne l'équipe de professionnel qui travaille à la planification, en collaboration avec les arrondissements visés et les services municipaux. Des arrondissements visés ici, monsieur Olivier Légaré ainsi que madame Marie-Hélène Binet-Vandal qui nous accompagnent.

185

190

Donc, pour la présentation, je vais d'abord introduire le contexte de planification, le secteur. Puis je passerai la parole ensuite à monsieur Charef qui présentera les grands constats, la vision et les principes qui sont mis de l'avant pour la discussion dans le cadre de cette consultation.

195

Donc, le plan de la présentation dont je viens de parler. Donc, le secteur de planification Bridge-Bonaventure a été déterminé au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui a été adopté en 2015. Je rappelle ici qu'au schéma, le secteur s'appelle le Havre et suite à la suggestion de représentants de la communauté d'ailleurs présent aussi ce soir, pour ne pas les nommer Action-Gardien, nous avons rebaptisé le secteur Bridge-Bonaventure qui vient mieux définir sa portée géographique et des deux entités d'entrée de ville qui le constitue.

200

205

Donc, ce secteur a été déterminé au schéma d'aménagement - on le voit ici - ainsi que d'autres notamment de par sa capacité d'accueil, de transformation est les enjeux, notamment de réaménagement, soit d'infrastructure de transport routière ou d'infrastructure de transport collectif. Donc, il se situe vraiment à l'entrée de ville et est très stratégique, sa mise en valeur est très stratégique pour le devenir de Montréal.

Ici, sur cette photo aérienne donc, on voit les composantes du secteur qui chevauchent deux arrondissements, l'arrondissement Ville-Marie qui se trouve à l'est du corridor de

210 l'actuelle autoroute Bonaventure et l'arrondissement du Sud-Ouest sur l'autre partie. On reconnaît le parc d'entreprises de la pointe Saint-Charles le long de l'actuelle autoroute Bonaventure et ici bordé par le triage du Canadien National. Tout le secteur au sud du canal de Lachine qu'on nomme Bassin Wellington et la Pointe-du-Moulin à l'entrée du Vieux-Port. Il est aussi constitué de la Cité du Havre ainsi que de toute la partie portuaire très active du Port de Montréal, donc qui est en son centre.

215 Ce qui est une particularité du secteur est aussi la nature en fait, la présence de grands propriétaires fonciers institutionnels qui, au total, occupent tout près de 75% de la surface de ce territoire.

220 Donc, je ne les nommerai pas tous, mais on voit ici en rouge la propriété de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, donc l'axe de l'autoroute Bonaventure et les accès à partir aussi de L'Île-des-Soeurs. On reconnaît les propriétés du CN, Ville de Montréal ici. Du côté du canal de Lachine les propriétés de la Société immobilière du Canada, de même, évidemment que toutes les activités portuaires au quai Bickerdike. Aussi, en bleu ici c'est le site acquis par Hydro-Québec pour établir un deuxième poste hydroélectrique.

225 Je vais passer rapidement pour laisser plus de temps à mon collègue sur le constat, la vision et les principes. Mais vous pourrez le consulter dans le document qui est sur le site de l'OCPM, l'histoire de tout le secteur. Ici, on fait un petit retour rapide, avant 1879 donc, on rappelle que le territoire de la pointe Saint-Charles était exploité par les communautés religieuses, donc était un territoire essentiellement agricole.

230 Par la suite, le territoire a été marqué par le chantier de construction du canal de Lachine qui est venu aussi déterminer davantage sa vocation future, aussi constitué avec la construction des grands ouvrages instigateurs de l'essor industriel, dont le Pont Victoria qu'on voit ici à droite.

240 On rappelle, évidemment aussi l'arrivée importante d'immigration irlandaise au moment de la Grande Famine irlandaise et l'épidémie du typhus qui s'en est suivi, qui a marqué aussi ce territoire-là où un lieu de sépulture important aux abords du pont Victoria, donc au Black Rock, se situe actuellement.

245 Pour la période 1879 à 59, bien notons notamment le lotissement de Victoriatown ou le Village-aux-oies aux abords de l'entrée du pont Victoria. Suivi aussi de la construction de la station de pompage Riverside et d'une digue, la jetée Mackay, qui protégeait la ville des inondations. Subséquemment la construction du quai Bickerdike évidemment et des grands bâtiments industriels, dont l'élévateur à grains no.5 a marqué la nature, la forme du secteur et constitue un patrimoine industriel important aujourd'hui.

250 Enfin de 1959 à aujourd'hui. D'abord, la fermeture du canal de Lachine à la navigation commerciale et industrielle. Ensuite, suivi bon, de la démolition du quartier Victoriatown qui a donné lieu aussi en partie à l'implantation de l'autoroute Bonaventure et aux diverses infrastructures d'Expo 67 sur l'actuelle Cité du Havre. La fin des activités de certaines industries, ateliers du CN, l'usine Maple Leaf, l'élévateur à grains no. 5.

255 Enfin, précisons qu'au début des années 2000 la mise en valeur et la réouverture du canal de Lachine à la navigation de plaisance a aussi transformé le caractère du secteur, notamment aux abords du canal. Donc, on voit l'image du secteur aujourd'hui.

260 Rapidement, le schéma d'agglomération identifie le secteur comme centre-ville, faisant partie du centre-ville de l'agglomération. Concrètement ce que ça veut dire au plan d'urbanisme, ça se traduit par des vocations, des affectations qui sont essentiellement un secteur d'emploi. Donc, le secteur est actuellement voué à l'emploi, à l'exception de la Cité du Havre qui accueille un secteur résidentiel. Et évidemment, ici en gris on voit l'affectation du port de Montréal.

265

270 En parallèle de la démarche de planification avec les partenaires, on tient à souligner aussi, il y a la démarche de revitalisation du Vieux-Port de Montréal par la Société du Vieux-Port qui se poursuit. L'arrondissement du sud-ouest a adopté aussi un plan d'intervention spécifique du secteur Pointe-Saint-Charles Nord en 2017. C'est le secteur qui borde le secteur du côté nord-ouest, ou en fait c'est le Nord montréalais je devrais plutôt dire du côté sud-ouest.

275 Le plan directeur aussi du lieu historique national du Canal-de-Lachine qui a été révisé en 2018. Aussi, une autre démarche qui s'est poursuivie en 2018, est celle de la démarche d'idéation avec la ville, les partenaires Hydro-Québec et la communauté irlandaise pour réfléchir à l'aménagement éventuel d'un espace de commémoration autour du Black Rock. Donc, ces démarches se font en parallèle et en complément.

280 On tient aussi à souligner comme projet associé important. Bien, on reconnaît en fait le réseau électrique métropolitain qui va s'implanter, qui va traverser le secteur. Aussi Hydro-Québec, qui comme je le mentionnais tantôt, a fait l'acquisition d'un autre site pour implanter un deuxième poste qui va alimenter notamment le centre-ville.

285 Enfin, bien il y a d'autres travaux en cours dans le secteur en lien avec la reconfiguration aussi de l'autoroute Bonaventure qui est à venir, par la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain.

290 Finalement, comme vous pourrez les consulter aussi sur le site de l'Office, il y a différentes études exploratoires qui ont été conduites en lien avec la planification du secteur, notamment une réflexion sur l'aménagement de parcs riverains en 2015, une étude de positionnement économique aussi. Donc, autant à la caractérisation des activités économiques en place que une analyse des activités qui pourrait venir consolider et renouveler la vocation économique du secteur. Et il y a aussi une étude sur l'évolution historique et la caractérisation du secteur Bridge-Wellington- nommé comme ça à ce moment-là, qui a été réalisée aussi en 2017.

Je vais donc passer la parole à monsieur Charef qui va poursuivre avec la présentation comme telle, plus du contenu.

300

M. KARIM CHAREF :

Alors, bonsoir tout le monde. On arrive donc à la partie des constats. La démarche de planification urbaine qui a touché ce secteur stratégique suite à l'adoption du schéma d'aménagement 2015 ainsi que diverses analyses qui ont été réalisées depuis, ont permis de poser un certain nombre de constats qui révèlent autant d'atouts du secteur que de contraintes, que je vais donc vous présenter à l'instant.

305

Premier grand constat, c'est le morcellement du secteur dû notamment à la présence de grandes infrastructures de transport. On se rappellera qu'historiquement le secteur appartenait au territoire de la pointe Saint-Charles. On voit clairement sur cette carte comment il a été morcelé, séparé du quartier de la pointe Saint-Charles par la présence de vastes corridors ferroviaires. Il a été aussi déconnecté ou séparé du fleuve Saint-Laurent, notamment par la présence de l'autoroute Bonaventure qui constitue une rupture dans la trame verte ou le parcours riverain en termes de rivage, qu'on voit un petit peu sur cette carte. Donc, la transformation de cette autoroute offre la possibilité éventuellement de parachever ce parcours riverain.

310

315

Deuxième grand constat. C'est probablement un des grands paradoxes du secteur, c'est-à-dire qu'il y a un environnement urbain de faible qualité que l'on constate sur le terrain, pour ceux qui le pratiquent quotidiennement. Paradoxalement, il recèle des paysages spectaculaires, autant les vues sur le fleuve, autant la présence d'édifices, de bâtiments emblématiques que l'on peut percevoir tout au long des parcours qui serpentent le secteur.

320

Troisième grand constat a trait à la question des déplacements. On est dans un contexte où les déplacements sont difficiles. La présence d'activités industrielles, le

325

camionnage notamment avec la présence des activités portuaires constituent donc un enjeu de déplacement dans le secteur. On est aussi dans un secteur où la capacité routière arrive quasiment à sa capacité. Donc, il va falloir entrevoir des solutions pour accueillir des nouvelles activités urbaines dans le secteur.

Troisième grand constat, on vient de le voir avec l'historique. Le patrimoine. C'est peut-être la singularité la plus importante de ce secteur. Il est couvert par plusieurs reconnaissances patrimoniales qu'elles soient au niveau fédéral. Une partie du secteur est couvert par le lieu national historique de Parcs Canada, du Canal-de-Lachine. Il est touché aussi par le périmètre du Vieux-Port qui est de juridiction provinciale et municipale. Et bien sûr, une reconnaissance municipale concernant un certain nombre d'évènements patrimoniaux que ce soit des bâtiments ou des sites dans le secteur.

Finalement, un des derniers grands constats et non le moindre, c'est la présence d'activités économiques diversifiées. Alors, effectivement, il ne s'agit pas d'une friche industrielle, il s'agit d'un territoire qui recèle déjà des activités industrielles, certaines sont vitales pour l'économie de Montréal. L'activité portuaire qui est sur place est là pour rester encore bien longtemps, donc il faut composer avec cette réalité. On dénombre à titre indicatif 149 établissements dédiés à l'emploi qui abritent un total d'environ 2 700 emplois. Donc, ça donne un petit peu la mesure de l'activité d'emplois qui existent dans le secteur.

Passons maintenant, on va se projeter un petit peu dans l'avenir, vers l'avenir. Ce bref portrait nous fait réaliser à quel point le secteur a été profondément transformé durant toute son histoire. Il a été aussi le théâtre de plusieurs évènements marquants, de plusieurs interventions importantes qui l'ont façonné. Le secteur va sans doute continuer à se transformer grâce à ses atouts. Il faudra alors composer avec ces contraintes.

Cependant, il convient d'orienter sa transformation, d'orienter son avenir pour l'inscrire, pour qu'il soit finalement au diapason de la ville de demain, puis surtout pour qu'il puisse

refléter finalement les aspirations qui auront été exprimées à l'occasion de cette consultation publique.

Donc, je vais passer en revue les éléments de vision. Tout d'abord, donc un énoncé de vision qui est proposé dans le cadre de cette consultation publique pour orienter l'avenir du secteur. Je vais me permettre de lire le texte en entier, c'est important :

« Le patrimoine bâti, archéologique et paysager ainsi que les parcours d'entrée de ville constituent les assises du renouvellement économique et urbain du secteur. Un renouvellement axé sur un environnement sain, des aménagements de qualité et une mobilité active puis collective bien entendu. »

Donc, cet énoncé de vision s'articule, on va le voir dans quelques instants, autour de cinq grands principes de mise en valeur qui vont finalement constituer la feuille de route auquel il va falloir faire référence pour le renouveau de ce vaste secteur stratégique à Montréal.

Premier grand principe. Les composantes patrimoniales et paysagères devront être mises en valeur par le respect des caractéristiques historiques, physiques et symboliques des lieux par la préservation de l'identité, de la singularité et surtout de l'authenticité du secteur.

Deuxième grand principe. On se rappellera que le territoire est le premier point de contact avec le territoire montréalais au sortir des ponts Champlain et Victoria. Donc, on est en présence d'un corridor, de deux corridors importants de parcours de ville, d'entrée de ville qu'il va falloir mettre en scène pour l'avenir.

Troisième grand principe. Le renforcement des collections, les déplacements en transport actif et collectif qui doivent être au cœur de la mobilité. Donc, ça passe par :

L'augmentation de la desserte en transport collectif;

Meilleure liaison menant aux quartiers avoisinants, aux lieux publics et d'emplois, aux infrastructures de transport collectif;

390 Amélioration de la mobilité pour tous les modes de déplacement avec un accent, une priorité qui devra être mise sur la sécurité des piétons et des cyclistes actuellement qui est déficient dans le secteur.

Quatrième grand principe. La mise en réseau des espaces publics et des lieux emblématiques soutenue par une trame verte. Ça, ça va passer par :

395 La création de continuités spatiales. Actuellement le secteur on l'a vu, il est morcelé, il va falloir reconnecter ces parties;

400 En offrant des parcours de la trame urbaine, armature douce, circulation douce, trame verte.

Enrichissement du paysage et surtout il va falloir consentir à un verdissement massif du secteur, compte tenu de son haut degré de minéralisation.

405 Ça va passer aussi par la mise en place de séquence de nouveaux espaces publics à mettre en place. Certains commencent à se dessiner probablement, éventuellement autour du Rock, de Black Rock, le Rock des Irlandais, l'accès au fleuve, toute la rive, le Parc Henri sera à terme une fois que l'intervention de la Société des ponts Jacques-Cartier sera faite, constituera un élément marquant en termes d'espaces publics dans ce vaste réseau.

410 Finalement, des activités économiques et urbaines renouvelées. Donc, il s'agira de renouveler ces activités urbaines qui sont en présence. Ça va passer par :

415 La diversité des fonctions économiques et la consolidation des créneaux porteurs d'avenir. L'économie mondiale, l'économie montréalaise se transforment. Donc, il va falloir inscrire ce secteur dans cette transformation économique en cours.

Ça va passer aussi par l'inclusion de commerces et des services de proximité pour la population et les travailleurs.

420 La compatibilité avec le milieu d'insertion et la prise en compte des contraintes et des nuisances. On l'a mentionné il y a quelques instants, forte congestion, beaucoup de circulation automobile et de camions dans le secteur. La présence d'activités industrielles nuisant, donc qui émettent des nuisances. Donc, il va falloir que ça se fasse avec une certaine cohabitation puis une certaine comptabilité avec ces activités.

425 On va finir sur l'énumération d'un certain nombre de défis auxquels on fait face, on va devoir faire face. « On » étant très inclusif. Ça inclut la ville, ça inclut l'ensemble des partenaires, ça inclut l'ensemble de la collectivité, la transformation d'un territoire de cette ampleur nécessite des partenariats, nécessite un effort collectif. Donc, l'inscrire, donc, la mise
430 en valeur de ce territoire dans la transition écologique pour que ce secteur soit au même diapason que la ville de demain. Il faudra aussi l'inscrire dans l'identité du lieu pour lui conserver toute son authenticité.

Des défis subséquents ou corolaires, la question de la mobilité.

435 Il va falloir s'attaquer de front à améliorer les conditions de mobilité pour soutenir la mise en valeur du secteur. C'est un déterminant fondamental;

La mise en valeur du patrimoine et le respect de l'esprit des lieux;

440 L'établissement d'une armature urbaine cohérente contribuant à rehausser l'image générale du secteur. Un secteur qui manque d'amour quelque part en termes d'image.

445 Finalement, la définition de nouvelles activités urbaines et d'emploi des terrains inoccupés ou sous-utilisés, notamment pour la Pointe-du-Moulin et les abords du bassin Peel.

450 Finalement, les prochaines étapes suite donc à cet exercice démocratique de consultation publique. L'Office déposera un rapport avec ses recommandations. La ville poursuivra ses échanges avec l'ensemble des parties prenantes dans le secteur ou du secteur pour finalement s'orienter vers l'élaboration d'un document de planification qui prendra en compte les résultats de la consultation publique puis les aspirations qui auront été exprimées à l'occasion de cette démarche de consultation publique très large.

455 Merci. Ça conclut la présentation de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

460 Alors, je vous remercie beaucoup. Nous allons maintenant prendre une pause de 15 minutes et j'invite tous ceux et celles qui souhaitent poser des questions à aller vous inscrire à la table d'accueil. N'oubliez pas de préciser si parfois vous aviez des enfants à la halte-garderie ou même à la maison afin de passer en priorité.

Alors voilà, merci beaucoup.

465 **PAUSE ET REPRISE**

LA PRÉSIDENTE :

470 Alors, j'inviterais toutes les personnes présentes à rejoindre leur siège, s'il vous plaît, on va débiter la période des questions. Toutefois, pour le bénéfice de tout le monde, tant celui de la commission que des citoyens et des citoyennes qui sont parmi nous, j'aurais une question à poser à la Ville en relation avec le dernier élément de la présentation qui a été faite et dans lequel on disait entre autres que les recommandations qui découleraient du rapport de la commission seraient considérées dans un document de planification. Et ce que j'aimerais

475 savoir de façon un peu plus fine, c'est à quel type de document de planification, à quel outil réglementaire de planification vont servir les recommandations de la commission?

Je pense que ça aiderait tout le monde, parce qu'il y a peut-être un petit peu de confusion concernant cette suite-là. Alors, Madame Bernier, s'il vous plaît.

480 **Mme LISE BERNIER :**

Oui, certainement. Donc le ou les documents de planification, notamment à portée réglementaire qui pourrait être adopté par la ville et les arrondissements dans le secteur n'est pas déterminé à ce stade. Ceci dit, un document de planification c'est un document qui vient camper les orientations ou les objectifs d'aménagement et de développement du territoire qui vient aussi baliser, voire même intègre un plan d'intervention pour la réalisation des interventions municipales. Donc, ces interventions-là par exemple du réaménagement de rue, la création d'espaces publics où le réaménagement d'espace public devra être déterminé dans un scénario qui sera établi dans la foulée de la consultation.

490 Donc, le document pourrait comprendre ces éléments-là, et évidemment va avoir un volet à portée réglementaire.

495 Si c'était un PPU, souvent les gens, un document de planification égal programme particulier d'urbanisme. Le programme particulier d'urbanisme vient modifier le plan d'urbanisme pour inscrire les éléments de vision, mais aussi les nouvelles orientations réglementaires. S'il était choisi d'adopter pour une partie ou la totalité de ce territoire-là, un autre document qui pourrait être, par exemple un cadre d'aménagement et de mobilité intégré dans le secteur, bien ça pourrait aussi s'accompagner de modifications au plan d'urbanisme.

500 Donc, les modalités mêmes n'ont pas été convenues. Il est trop tôt dans le processus et on verra aussi avec les deux arrondissements, on a deux territoires, comment viendront s'établir et se déterminer en fait ces modifications au plan d'urbanisme et éventuellement à la réglementation.

505

Donc, en sus de documents comme un PPU, il y a aussi souvent des outils, des instruments d'urbanisme plus fins que les arrondissements vont adopter, par exemple un plan d'intégration architecturale, un PIIA – il manque un I – d'implantation et d'intégration architecturale, voilà. Et qui vient aussi cadrer justement l'intégration de nouveaux bâtiments dans un secteur.

510

515

Donc, je ne sais pas si je répons à votre question? Mais de façon précise le document ou les documents, parce que peut-être qu'on pourrait adopter un document avec des balises, des lignes directrices quant à la vision pour des portions de ce territoire-là, qu'il soit, soit dans Ville-Marie, soit dans le sud-ouest.

520

Donc, on verra dans la foulée de cette première démarche d'établissement de la vision. Mais oui, il est souhaité que la Ville puisse camper, partager aussi avec ses partenaires des interventions qu'elle fera pour soutenir la consolidation et la mise en valeur du secteur, notamment sur son domaine public municipal, mais aussi convenir des orientations réglementaires qui pourraient être apportées.

LA PRÉSIDENTE :

525

Parfait. Merci beaucoup. Alors, j'inviterais maintenant madame Anjali Mishra, s'il vous plaît.

530

Alors, je vous rappellerais, je rappellerais à toutes les personnes qui viendront poser des questions de limiter les préambules au strict minimum. Ce n'est pas encore le moment de donner son opinion. Je sais que parfois, on aurait envie de le faire beaucoup, mais c'est l'occasion de questionner la Ville et de s'assurer qu'on partage une compréhension commune de ce qui a comme orientation sur la table en ce moment, relativement au secteur Bridge-Bonaventure.

535 Alors, vous pouvez poser deux questions maximum par intervention. Et je vous demanderais de vous réinscrire au registre, qui va rester ouvert jusqu'à 9 h 30. Merci.

 Allez-y, Madame Mishra.

540 **Mme ANJALI MISHRA :**

 Bonjour. Merci beaucoup pour une présentation très intéressante. Donc, je suis là à titre de citoyenne, mais si je ne réside pas tout juste à côté. J'habite près d'autres secteurs où il y a eu des industries légères ou un petit peu moins légères, sans nécessairement que ça soit
545 des centres de logistique ou autre, comme on constatait dans ce secteur-ci. Puis au fur et à mesure que nos quartiers se transforment...

LA PRÉSIDENTE :

550 Voulez-vous approcher le micro un peu.

Mme ANJALI MISHRA :

 Oui. Au fur et à mesure que nos quartiers se transforment, quand ce sont en particulier
555 des quartiers qui ont eu une présence d'industries légères ou même moins légères.

 Ce qu'on constate, c'est souvent que ces activités-là se retrouvent déplacées à d'autres secteurs de la ville. Et en ce sens-là, je me demandais si pour, alors je ne sais pas si c'est le cas, mais a priori si on s'attend à une transformation de ce secteur pour que l'industrie,
560 on parlait tout à l'heure - monsieur Charef parlait dans sa présentation de cohabitation avec certaines activités qui ont des nuisances. Si on envisage que ces industries-là soient déplacées ailleurs à Montréal. Je me demandais s'il y avait déjà des espaces ou des localisations plus appropriés qui avaient été envisagés dans une planification d'ensemble de la ville?

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bernier.

570 **Mme LISE BERNIER :**

575 En fait, je ne sais pas si je comprends bien votre question. Mais on n'a pas soulevé le fait que des activités devraient être déplacées, mais plutôt le fait que des activités à être insérées ou le renouvellement économique du secteur devrait tenir compte de la présence des activités en place qui sont aussi pour plusieurs pérennes, qu'on pense au Port de Montréal. Le port n'est pas là pour partir dans un horizon prévisible. Donc, au contraire, c'est de s'assurer que ces activités-là ou les activités industrielles en place ne soient pas menacées par la transformation du secteur aussi, là.

580 Donc, il y a un bon équilibre pour que l'ensemble des occupants puisse poursuivre leurs activités de façon cohérente.

Mme ANJALI MISHRA :

Merci beaucoup.

585

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une autre question?

590 **Mme ANJALI MISHRA :**

Non, c'est beau. Merci.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

J'appellerais ensuite monsieur Éric Michaud et après madame Natasha Alexandroff.
Monsieur Michaud?

600 **M. ÉRIC MICHAUD :**

Bonsoir.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Monsieur.

M. ÉRIC MICHAUD :

610 Moi, j'ai écouté la présentation avec les cinq axes prioritaires d'intervention sur le
territoire, puis j'ai été un peu surpris de voir que dans aucun des cinq axes on ne parlait
d'habitations ou de logements. Et je me pose la question si le développement urbain projeté
dans ce secteur-là inclut de l'habitation ou du logement. Quelle potentielle est évalué par la
Ville dans l'ensemble du territoire, quelle potentielle pour Ville-Marie, quelle potentielle pour le
615 Sud-ouest?

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Bernier.

620

625 **M. KARIM CHAREF :**

Bonjour, Monsieur. Merci pour votre question. D'entrée de jeu, le résidentiel ou l'habitation n'est pas autorisée en regard de la réglementation d'urbanisme des arrondissements ainsi que du plan d'urbanisme.

630

Donc, l'insertion du volet résidentiel n'est pas considérée dans le cadre de la planification actuelle, mais il va falloir qu'on se pose la question collectivement : est-ce que c'est l'endroit où on souhaite mettre du résidentiel à proximité d'activités industrielles en activité. Le Port de Montréal avec son lot de camions, des activités industrielles qui sont émettrices de nuisance.

635

Donc, c'est des questions qu'on devra se poser. De l'habitation doit venir aussi avec des services de proximité, doit venir aussi avec une offre en transport collectif. Donc, c'est tout ça qu'il faut regarder. Donc, il ne s'agit pas de mettre du résidentiel comme ci comme ça, rapidement. Il faut y réfléchir. Puis on a là l'occasion d'y réfléchir collectivement dans le cadre de cette consultation publique.

640

M. ÉRIC MICHAUD :

Oui, mais en même, j'ai une sous-question, là, parce que dans le fond, vous avez parlé de services de proximité, vous avez parlé d'améliorer l'offre. Donc, vous avez des projets pour ce territoire-là, je pense comme ville. Et ma question c'est, est-ce que dans vos projets il y a de modifier le zonage de certaines portions du territoire pour y implanter de l'habitation?

645

650 **M. KARIM CHAREF :**

Actuellement, il y a 2 700 employés dans le secteur. Donc, l'offre que l'on souhaite, qui est considérée c'est à l'intention prioritairement de ces travailleurs. Donc, l'idée c'est d'offrir du commerce, de l'accessibilité en transport collectif et actif.

655 Donc, la réflexion est par rapport à ce qui existe actuellement. Mais pour l'instant, il n'y
a pas d'analyse ni d'étude à l'effet d'insérer du résidentiel puis avec l'offre de proximité sous-
jacente.

LA PRÉSIDENTE :

660 Oui, allez-y.

M. ÉRIC MICHAUD :

665 Oui. J'aurais une seconde question. Vous avez parlé aussi de tous les propriétaires
publics sur le territoire. Puis peut-être que je l'ai manqué, mais dans le secteur de la Cité-du-
Havre, vous n'avez pas mentionné de propriétaires publics. Il n'y a pas un gros propriétaire
public dans ce territoire-là?

670 **Mme LISE BERNIER :**

Je crois qu'effectivement la SCHL a toujours une propriété sur la Cité-du-Havre,
effectivement. La Ville de Montréal aussi, avec le parc sur la pointe est un autre propriétaire
public. Mais oui, effectivement il était identifié sur la carte, je ne les ai pas tous nommés.

675 **M. ÉRIC MICHAUD :**

Mais c'est quand même un gros terrain celui-là, le terrain de la SCHL, si je ne me
trompe pas?

680 **Mme LISE BERNIER :**

Oui. C'est un assez gros terrain qui de mémoire est entre les deux bâtiments
résidentiels existants. Mais mon collègue de l'arrondissement va préciser.

685 **M. OLIVIER LÉGARÉ :**

Entre la tour Profil-O et le Studio Mel.

690 **M. ÉRIC MICHAUD :**

La tour Profil-O et le?

695 **M. OLIVIER LÉGARÉ :**

Le Studio Mel.

700 **M. ÉRIC MICHAUD :**

Ah O.K.

705 **M. OLIVIER LÉGARÉ :**

La Cité du Cinéma. Oui, c'est effectivement assez grand. Le règlement d'urbanisme prévoit même en détail de quelle façon seraient percées les rues si un jour il y avait un développement. Oui, c'est grand.

710 **M. ÉRIC MICHAUD :**

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Si je peux me permettre, ad hoc, il y a tout même eu des conférences de presse il n'y a pas plus tard que 24 heures si je ne me trompe pas, dans laquelle, autour du projet de stade,

715 on a parlé aussi de développement immobilier adjacent où il y aurait des services de proximité
qui seraient établis. Et ça, ça pose la question, je joins ma question à la vôtre, Monsieur
Michaud, à la question du résidentiel.

720 Est-ce que c'est uniquement une annonce ou est-ce qu'il y a quelques réalités à ce
projet-là?

Mme LISE BERNIER :

725 En fait, c'est un promoteur, ce n'est pas un projet de la Ville, on s'entend. On verra la
suite, mais dans l'annonce du projet, effectivement le promoteur souhaite y implanter des
activités diversifiées. C'est sa proposition actuellement. Mais il n'y a pas encore de discussion
encore avec la Ville ni l'arrondissement à cet égard-là.

LA PRÉSIDENTE :

730 C'est à l'état de projet. Mais ça pose la question du développement résidentiel, ça
impliquerait du développement résidentiel?

Mme LISE BERNIER :

735 Il y a de l'intérêt à avoir du développement résidentiel. Puis la consultation aujourd'hui
est effectivement l'occasion d'en discuter pour voir l'opportunité d'en intégrer sur des portions
de ce territoire-là.

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Ça va, Monsieur?

745 **M. ÉRIC MICHAUD :**

Oui.

750 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Michaud. Maintenant, madame Natasha Alexandroff et après monsieur Kenny Harrouche.

Bonsoir, Madame.

755

Mme NATASHA ALEXANDROFF :

Bonsoir tout le monde. Je fais partie de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, membre de la table Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles.

760

Vous m'avez un petit peu tué ma question, mais ce n'est pas grave, je vais la poser quand même. Parce qu'on tourne un peu autour du pot. Et nous, ce qu'on voudrait savoir c'est comment la consultation va tenir compte de l'éléphant dans la pièce qui n'est citée nulle part et qui est sur toutes les tribunes. L'intention de Devimco d'acquérir le terrain en partenariat avec le groupe Bronfman qui compte y construire un nouveau stade de baseball.

765

Nous sommes inquiets de voir les projets privés au bassin Peel prendre de plus en plus de place dans l'espace médiatique, mais aussi dans l'accueil politique. La mairesse se prononce en faveur d'un nouveau stade et des développements qui y seront associés.

770

Dans ce contexte, on peut se questionner - bien qu'on ait un très grand respect pour l'OCPM, sur la valeur de ces consultations. Encore ce matin dans La Presse, Stéphane Bronfman a annoncé l'entente avec le promoteur Devimco et les négociations en cours tant avec la SIC qu'avec l'OCPM.

775 Est-ce qu'on peut avoir la garantie qu'il n'y aura aucune prise de position de la Ville avant les consultations et l'adoption d'orientations claires par la Ville?

LA PRÉSIDENTE :

780 Première question. Madame Bernier?

Mme LISE BERNIER :

785 Oui. En fait, la consultation est là pour recevoir tous les avis. D'ailleurs, si j'ai bien lu les mêmes journaux que vous, aussi le promoteur compte soumettre un mémoire dans le cadre de cette consultation. Donc, l'ensemble des projets sont sur la table et regardés. Mais effectivement, je ne pense pas que l'administration municipale se prononce avant la complétion de la consultation en cours.

790 **Mme NATASHA ALEXANDROFF :**

795 L'impression qui est donnée aux gens qui nous entourent, c'est: « vous perdez votre temps. C'est déjà conclu ». On a cette impression-là. On aura beau se débattre comme on veut, visuellement on a vu à la télévision la mairesse avec une casquette sur la tête au bras de monsieur Bronfman en disant : « Vive un nouveau stade. » Ça fait que le stade c'est là qu'il va être, puis on sait qu'il va être suivi d'à peu près 4 000 condos.

800 Alors, c'est très gênant, c'est très gênant, parce qu'on se lance dans une consultation publique puis on se demande, est-ce qu'il y a déjà eu des ententes qu'on ne sait pas qui ont été prises, que vous ne savez peut-être pas non plus. Puis je trouve ça un petit peu dommage que notre politique se laisse aller comme ça.

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous une autre question?

810 **Mme NATASHA ALEXANDROFF :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

815 Alors, je vous inviterais à nous revenir cet automne et même à l'occasion des consultations qu'il va y avoir en ligne cet été, sur le site. Merci beaucoup, Madame Alexandroff.

Mme NATASHA ALEXANDROFF :

820

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

825

Monsieur Kenny Harrouche.

M. KARIM CHAREF :

S'il vous plaît, un complément de réponse si c'est possible.

830

LA PRÉSIDENTE :

Oui, excusez.

835 **M. KARIM CHAREF :**

Merci, Madame, pour votre question. Je pense qu'il faut en venir aux faits. Les faits sont les suivants: c'est une discussion, des discussions entre deux promoteurs privés, à la base. La Ville actuellement n'a pas fait l'objet d'une présentation, d'un dépôt de projet, la Ville, l'arrondissement du Sud-Ouest notamment. Donc, il n'y a pas de négociations qui sont faites actuellement. La Ville n'analyse pas un projet de stade de baseball actuellement.

840
845 Donc, ce qu'on voit dans les nouvelles c'est des discussions entre deux promoteurs privés, puis dans une grande ville comme Montréal c'est des choses normales.

Mme NATASHA ALEXANDROFF :

Merci.

850 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Harrouche et par la suite madame Viau. Bonjour, Monsieur.

M. KENNY HARROUCHE :

855

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

860

Bonsoir plutôt.

M. KENNY HARROUCHE :

Vous m'entendez?

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

870 **M. KENNY HARROUCHE :**

875 Excellent. Alors, merci. J'avais, bien il y a plusieurs questions qui ont été passées par d'autres. Je les en remercie. Donc, je vais m'en tenir peut-être qu'à une seule question, qui est la suivante. Vous avez parlé, en fait les représentants et les représentantes de la Ville ont parlé de l'importance des propriétés, grands propriétaires fonciers institutionnels dans le secteur. Et puis peut-être pour moi et pour peut-être d'autres aussi, j'essaie d'en savoir davantage sur la façon dont se joue la collaboration entre la Ville et les grands propriétaires institutionnels qui parfois sont issus d'autres paliers gouvernementaux et sont peut-être moins tenus à certains documents de planification municipaux, quelle que soit leur nature.

880 Donc, je voulais juste avoir un aperçu, je m'excuse pour le fond de la question, mais un aperçu sur peut-être quel est le degré de contraintes dont la Ville dispose sur des grands propriétaires institutionnels tels peut-être que la SIC ou d'autres, dans le territoire visé?

885 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bernier.

Mme LISE BERNIER :

890 Oui. Donc, de façon générale, je dirais peut-être à l'exception du Port de Montréal, l'ensemble des partenaires sont soumis à la réglementation puis aux outils d'urbanisme montréalais. La SIC, vous le nommiez, est un excellent partenaire avec la Ville de Montréal. Il l'a démontré dans le passé, dans divers projets, et donc, le cas échéant la collaboration suivra son cours.

895 Les grands partenaires aussi comme le CN et le CP échangent aussi avec la Ville et
sont sûrement aussi présents dans des consultations comme celle-là.

Donc, à l'exception du Port de Montréal qui aussi collabore avec la Ville, mais en
termes de réglementation les autres sont assujettis au cadre municipal.

900

M. KENNY HARROUCHE :

Merci. Juste une deuxième question très rapide.

905

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

910

M. KENNY HARROUCHE :

On a parlé bon, déjà du stade de baseball. Je ne répèterai pas de question sur la
chose, mais justement en parlant de la SIC, il y avait également un projet dont on a un peu
parlé dans le secteur de la Pointe-du-Moulin. Et on se demandait simplement à savoir
comment la présente consultation et le document qui en émanera s'inscrivent dans la
915 temporalité de ce projet dont on entendu parler sur la Pointe-du-Moulin, mais qui est encore, je
vous l'avoue, un peu difficile à définir pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

920

Madame Bernier?

925 **Mme LISE BERNIER :**

Est-ce que la SIC souhaiterait préciser un peu les étapes qu'elle franchit puis les différents horizons? Alors, j'inviterais monsieur Mongeau.

930 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous venir à l'avant ici?

M. PIERRE-MARC MONGEAU :

935

Alors, mon nom est Pierre-Marc Mongeau et je suis le vice-président de la Société immobilière du Canada pour le Québec. Je suis aussi le vice-président du Vieux-Port de Montréal.

940

Donc, à votre question, on a, il y a quelques mois, au début de février, je vous parle précisément de la Pointe-du-Moulin actuellement. Donc, au début de février on a mis un processus, une demande de proposition en place qui s'adressait, qui était ouverte au public, mais en fait aux grandes entreprises et aux architectes pour pouvoir nous proposer sur le site, qui comprend la partie de la rue Mill et comprend aussi le silo numéro 5, nous proposait une, excusez-moi, je m'éloigne, nous proposait, nous faire une grande proposition pour qu'on

945

puisse vendre le terrain à cette organisation-là, cette entreprise-là, qui par la suite aura à passer à travers, et des projets vont nous être présentés.

950

Et le projet qui va être le plus intéressant, on va vendre le terrain à l'organisation qui va avoir gagné, et l'organisation devra soumettre ce projet-là à l'ensemble des processus réglementaires de la Ville donc, consultations publiques. Ils vont devoir s'assurer de faire changer les zonages s'il le faut, travailler avec la Ville pour y arriver.

955 Alors, c'est un processus qui est en cours et on croit qu'on va être capable de terminer le processus vers le mois, vers la fin de l'été de cette année. À ce moment-là, on pourra, l'entreprise qui va être l'entreprise gagnante va pouvoir commencer ses discussions avec la Ville de Montréal.

960 Alors, c'est un processus effectivement qui va suivre l'ensemble de la réglementation et l'ensemble des exigences de la Ville de Montréal.

M. KENNY HARROUCHE :

965 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, Monsieur Mongeau.

970 **LE COMMISSAIRE :**

975 Question corolaire. Parce que là, vous parlez de la Pointe-du-Moulin, mais votre autre terrain donc autour du bassin Wellington qui vous appartient, n'est-ce pas? Est-ce que vous envisagez faire la même procédure que la Pointe-du-Moulin ou vous envisagez une autre procédure. Donc, je précise, est-ce que vous envisagez simplement chercher des candidatures et vendre éventuellement à ce candidat gagnant ou est-ce que vous prévoyez une autre formule quant à ce terrain-là?

980 **M. PIERRE-MARC MONGEAU :**

Merci pour votre question. La procédure qu'on a utilisée pour la Pointe-du-Moulin n'était pas la procédure normale qu'on prend. L'enjeu de la Pointe-du-Moulin, puis je reviens à votre question après, l'enjeu de la Pointe-du-Moulin c'est surtout le silo numéro 5 qui est un

985 monument emblématique et on voulait s'assurer que les entreprises qui vont faire leur proposition, intègrent dans la Pointe-du-Moulin, intègrent aussi ce monument emblématique là, et qui nous donne un plan pour la mise en oeuvre d'un projet aussi sur le silo numéro 5. Donc, il y aura le silo numéro 5 et le reste de la rue Mill.

990 Donc, c'est pour ça qu'on est allé avec un processus un peu à l'envers de notre processus normal.

995 Maintenant je reviens effectivement à votre question, à l'éléphant dans la pièce. La méthode que nous allons prendre la Société immobilière du Canada pour l'aménagement du bassin Peel est la méthode normale, c'est-à-dire consultations publiques, présentation de plan, on pourra discuter avec la Ville de Montréal et on va suivre le processus normal. Et quand je vous parle du site qui est le site du bassin Peel, c'est vraiment une grande partie de ce qui est à gauche, en fait à droite de l'autoroute Bonaventure.

1000 Alors, nous allons suivre les mêmes processus qui ont été établis, qui sont établis par la Ville de Montréal. Ça va prendre le temps que ça prendra. Et je peux vous dire qu'il n'y a pas d'entente actuellement avec aucun promoteur pour le développement de ce site-là.

LE COMMISSAIRE :

1005 Et si je peux enchaîner là-dessus, juste pour que la salle puisse comprendre. Vu que sur ce terrain-là vous allez suivre votre procédure normale, mais vous êtes quand même une instance fédérale. Est-ce que les relations avec la Ville, les procédures donc quant au schéma d'aménagement et tout le reste, quelle est la relation? Est-ce qu'elle est différente que celle entre un propriétaire, on va dire ordinaire et la Ville? Donc, avez-vous un statut spécial par rapport à ça?

1010

M. PIERRE-MARC MONGEAU :

1015

Merci encore. Nous sommes un propriétaire ordinaire. Alors, nous allons nous associer avec la Ville pour le développement du secteur et c'est la raison pour laquelle on a un kiosque en avant aujourd'hui, la raison pour laquelle je suis dans la salle, c'est parce qu'on commence ce grand processus-là qui va durer le temps que ça durera.

1020

Alors, nous sommes soumis, on est une société d'État. On n'est pas le gouvernement fédéral, on est soumis au processus comme n'importe quel citoyen dans le cadre de nos approbations de projet, et on va respecter ça.

1025

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1030

Merci, Monsieur Mongeau. Merci monsieur Harrouche. J'inviterais maintenant madame Viau et par la suite monsieur Asri.

Bonjour, Madame.

1035

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1040

Bonsoir. Ma question est en lien avec le quartier habité, c'est-à-dire Pointe-Saint-Charles, parce qu'on parle du secteur de Pointe-Saint-Charles. Dans la vision proposée, on parle de patrimoine, du parcours de l'entrée de l'île, d'environnement sain, d'aménagement de qualité et de mobilité active. Ce sont des belles orientations dans lesquelles on pourrait se reconnaître et on se reconnaît. Mais ni dans cette vision ni dans les principes, on ne retrouve

de référence au quartier habité de Pointe-Saint-Charles. Au contexte de développement, nos besoins de la population locale.

1045

Dans ce contexte et ma question, comment assurer une planification urbaine inclusive dans ce secteur et éviter ainsi une déconnexion complète avec les besoins du quartier habité qui ne sont même pas recensés dans le document de la Ville.

1050

Mme LISE BERNIER :

Bien, peut-être un premier point, puis je vais peut-être demander à ma collègue de l'arrondissement de compléter.

1055

L'arrondissement avec la Ville a fait une consultation pour le secteur voisin dans le cadre de l'établissement du plan d'intervention pour la Pointe-Saint-Charles. Donc, la prise en compte, en fait, des attentes du milieu et des différents enjeux ont été soulevés dans ces consultations-là, puis l'arrondissement a apporté aussi des propositions pour le devenir du secteur.

1060

Il est clair que dans la planification élargie, et là on est à une échelle très, très large avec les entrées de ville, on considère évidemment tout le remillage possible, monsieur Charef l'évoquait tantôt, notamment par les liens de transport actif, par la création d'espaces verts, tout le tissu et l'armature urbaine qui serait à revoir ou à concevoir même dans le secteur Bridge-Bonaventure devra se tisser aussi, se mailler avec le quartier voisin de façon globale.

1065

Donc, à ce stade on est évidemment en amont. On est aux étapes de la vision, des grands principes, mais clairement c'est quelque chose qui sera pris en compte.

1070

Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose au niveau de l'arrondissement?

LA PRÉSIDENTE :

1075 Est-ce que ça répond à votre question?

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1080 Pas vraiment. Précisez votre question alors.

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1085 Bien, c'est parce qu'on parle du secteur Bridge. Quand il y a eu la consultation de la Ville c'était pour le secteur nord, mais nord plus à l'ouest de Bridge. C'est pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Et plus à l'ouest, c'est là où vous...

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1095 C'est plus à l'est.

LA PRÉSIDENTE :

1100 C'est plus à l'est, oui?

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1105 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Je m'excuse, là.

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1110 Oui, je sais, c'est pas évident. C'est pour ça...

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

1115 Mais en fait, si je peux me permettre un complément. C'est sûr que les orientations, la vision qui a été élaborée dans le plan d'intervention spécifique entre autres le maintien des zones d'emploi dans Pointe-Saint-Charles, si on parle de la portion on va dire est.

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1120 Oui. La partie de la pointe, là.

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

1125 C'est ça. La partie de la pointe plus près de Wellington, du pont Wellington. Donc ça, c'est pris en considération. Toutefois, on est ici ce soir pour vous écouter si jamais il y avait des demandes, des besoins, vous souhaitez que la vision de développement soit différente, on va vous écouter.

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1130 Parfait.

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

1135 Mais c'est ça, c'est à vous à nous dire ce que vous désirez.

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1140 Comptez sur nous, on va le faire.

LA PRÉSIDENTE :

1145 Alors, je reprends l'intervention de notre collègue de la ville en vous invitant à y aller à travers un mémoire que vous nous présenterez cet automne, ou encore à travers les consultations sur le site Internet qui vont être vraisemblablement des consultations thématiques et puis possiblement qu'il y aura des niches dans lesquelles vous pourrez présenter votre point de vue.

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1150 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1155 Alors, merci beaucoup.

Mme NICOLE SOPHIE VIAU :

1160 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Monsieur Asri qui sera suivi de madame Tremblay. Bonsoir, Monsieur.

M. HASSAN L. ASRI :

1170 Bonsoir, madame. Bien, en fait je retire ma question, elle a été déjà posée par votre collègue. C'était à propos de la SIC, je dirais l'intention est-ce qu'elle rejoint vraiment, je dirais la programmation de la consultation, je la retire.

LA PRÉSIDENTE :

1175 Vous n'avez pas d'autres questions?

M. HASSAN L. ASRI :

1180 Pas d'autres.

LA PRÉSIDENTE :

1185 Alors, deux fois la même question. Merci beaucoup. Madame Tremblay, suivi de monsieur Pierre Marcoux. Bonsoir, Madame Tremblay.

Mme CLAUDINE TREMBLAY :

1190 Bonsoir, Madame la présidente. Alors, je suis une résidente de Tropiques Nord qui est l'un des trois immeubles en copropriété situés à la Cité-du-Havre. Alors, ma question est la suivante. Le terrain qui est magnifiquement paysager entre Profil-O et Mel's et qui appartient, je pense, à la Société centrale d'hypothèque et la CDPQ, est-ce que le zonage de ce terrain-là permettrait un développement résidentiel pour finalement nous créer un quartier. Parce que

nous sommes des résidents orphelins de Montréal. Nous ne sommes pas desservis par les transports publics et quand même nous payons notre large part de taxes.

1195

Donc, question de zonage, et deuxièmement si le zonage le permet ou si on peut le changer le zonage, est-ce que la Ville de Montréal va favoriser de densifier au niveau résidentiel la Cité-du-Havre?

1200

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bernier.

Mme LISE BERNIER :

1205

Oui. Je vais ensuite passer la parole à mon collègue de l'arrondissement Ville-Marie. Mais d'emblée, vous dire que dans les orientations préliminaires et dans la vision qui est portée, c'est la consolidation du secteur de la Cité-du-Havre et notamment par effectivement le développement, la poursuite du développement immobilier pour arriver, comme je le dis, à consolider ce secteur-là à des fins résidentielles dans une densité comparable.

1210

Et pour les précisions, je vais laisser monsieur Légaré les apporter.

M. OLIVIER LÉGARÉ :

1215

La réponse est assez simple. Oui, le résidentiel est autorisé et les usages commerciaux...

Mme CLAUDINE TREMBLAY :

1220

De proximité.

M. OLIVIER LÉGARÉ :

1225 De proximité sont autorisés, exactement.

Mme CLAUDINE TREMBLAY :

1230 Vous faites ma journée.

LA PRÉSIDENTE :

1235 Si ça fait votre bonheur! Alors, monsieur Marcoux suivi de madame Triollet. Bonsoir, Monsieur Marcoux.

M. PIERRE MARCOUX :

1240 Bonsoir. Ma question c'est, est-ce que la Ville de Montréal prévoit, réfléchi dans la consultation qu'on va faire sur l'hiver. C'est-à-dire, l'hiver c'est plusieurs mois par année. C'est l'occasion pour faire du transport actif différent, alternatif comme le ski de fond par exemple. On a des grandes surfaces vertes, aussi de l'eau. C'est tous des choses qu'on peut finalement exploiter pour faire que les Montréalais se réapproprient l'hiver.

1245 Donc, est-ce que la Ville prévoit promouvoir l'hiver dans leur développement, dans l'audience que vous faites?

LA PRÉSIDENTE :

1250 Madame Bernier.

Mme LISE BERNIER :

1255 À priori je dirais qu'on ne souhaite pas promouvoir l'hiver, surtout pas cette année. On
a été gâté, mais je comprends bien le sens de votre question. Et je pense qu'en termes de
mobilité active il y a une prise en compte au niveau de la planification des réseaux qui est faite
à cet égard-là. Dans le cadre de la planification qui nous occupe aujourd'hui, évidemment on
est plus à haut niveau que dans le détail de la conception fine. Mais c'est clairement, l'hiver est
1260 là pour rester et clairement oui, c'est une préoccupation ou c'est un élément qui est pris en
compte dans les éléments de conception.

Je ne sais pas s'il y a des collègues qui veulent rajouter.

1265 **M. KARIM CHAREF :**

Effectivement, puis on est encore là pour vous écouter. Si vous avez des suggestions
pour souligner la nordicité de Montréal dans ce secteur, on est prêt à les recevoir. Mais encore
une fois, ce qu'on présente aujourd'hui c'est vraiment des grands principes. On n'est pas allé
1270 dans le détail, c'en est vraiment au début du processus. On aura encore le loisir de justement
se pencher sur ces éléments particuliers.

M. PIERRE MARCOUX :

1275 Je peux mentionner quelque chose?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1280

M. PIERRE MARCOUX :

1285 Oui. Parce que finalement je salue l'arrondissement du Sud-Ouest. Bien, tous les
arrondissements LaSalle, Verdun, c'est qu'ils ont créé, ils appellent ça la piste de ski de fond
du grand sud-ouest qui va jusqu'à pratiquement Dorval. Donc, ça serait vraiment important de
le relier puis de l'utiliser aussi quelque part du long de l'autoroute Bonaventure, mais ce n'est
1290 pas nécessairement la meilleure place, et j'ai des suggestions, mais je ne m'étendrai pas sur
le sujet aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

1295 Mais effectivement, ce n'est peut-être pas le lieu de faire toutes vos suggestions, mais
je vous inviterais vivement à sortir votre table à dessin et d'y aller de quelques croquis. C'est
toujours utile pour une commission d'avoir des projets un peu plus détaillés. Alors, si vous
avez des suggestions sur des tracés de piste de ski de fond, alors faites-le. Ça nous fera
plaisir d'en tenir compte.

1300 Merci beaucoup, monsieur, bonsoir.

M. PIERRE MARCOUX :

1305 Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

1310 Madame Triollet suivi de monsieur Chebin. Je ne sais pas si je prononce bien ou
Chebin.

Bonsoir, Madame.

Mme KARINE TRIOLLET :

1315 Bonsoir. Karine Triollet de la table Action-Gardien à Pointe-Saint-Charles. Dans le
sommaire décisionnel parmi les justificatifs qui étaient nommés, il y avait l'importance
d'assurer la transparence du processus de planification et aussi la cohérence de la démarche
de planification. Alors, ce que je voulais amener ce soir et la question que je voulais poser
c'est qu'il nous semble qu'il y a un élément manquant dans la transparence et la cohérence.
1320 C'est l'emplacement de la future station du REM au bassin Peel.

 Donc, c'est sûr que cette station, ça va avoir une incidence majeure sur tout le secteur.
Ça crée certaines pressions de développement. Donc, ma question est très simple, c'est est-
ce que la Ville peut s'engager, en fait ce qui nous semble c'est que c'est complètement
1325 incohérent au moment de partir des consultations qu'on ne puisse pas savoir où est cette
station. Donc, on voudrait savoir si la Ville s'engage finalement avec CDPQ Infra à rendre
public l'emplacement de la station, et ce, le plus tôt possible et dans tous les cas, avant qu'on
doive se prononcer dans ces consultations publiques.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, Madame Bernier, je pense qu'il y a deux éléments dans la question. En tout cas,
j'en ajouterai un qui est, est-ce qu'on a une idée où va être cette fameuse station, un si
quelqu'un le sait, puis en parler tout de suite. Et deuxièmement, comment on va...

1335

Mme KARINE TRIOLLET :

 On veut un scoop ce soir.

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

 Et deuxièmement, comment on va tenir compte.

Mme LISE BERNIER :

1345 Oui. Donc, pour répondre à cette question, je vais inviter madame Sonia Thompson qui est représentante de la Ville, ici présente, en lien avec la Caisse de dépôt Infra pour le projet du REM.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Alors, pour les fins de sténographie c'est madame Thompson?

Mme LISE BERNIER :

1355 Sonia Thompson.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Sonia Thompson. Alors, il y a un point rouge ici. C'est parce qu'il y a des caméras qui sont en face de vous et comme il y a des citoyens et citoyennes qui nous écoutent à la maison, alors, on veut qu'ils vous entendent et qu'ils vous voient surtout.

Mme SONIA THOMPSON :

1365 Oui. Finalement, la Ville travaille de concert avec toute l'équipe du REM, de la CDPQ Infra sur la localisation de cette station. Le travail se poursuit encore actuellement. Et dans les prochaines semaines, d'ici la fin de l'été possiblement, il y aura une annonce faite conjointement par la Ville de Montréal et la CDPQ Infra sur la localisation de cette station-là.

1370 Alors, il y a un travail de concert qui se fait avec notre partenaire. Actuellement, il nous est impossible d'affirmer son emplacement tel qu'on est en train de le travailler. Il y a encore des validations techniques et de faisabilité et de constructibilité qui sont en train d'être

validées. Alors, il y a un travail de concert qui s'est fait et elle sera annoncée. On ne peut vous promettre ça sera avant la fin de la consultation, mais oui, incessamment ça va être fait.

1375

Mme KARINE TRIOLLET :

Donc, en fait pas avant les prochaines semaines?

1380

Mme SONIA THOMPSON :

Bien, certainement pas d'ici les prochaines semaines, les trois, quatre prochaines semaines. Mais incessamment ça va être annoncé publiquement puis ça va être une annonce conjointe qui va être faite entre la Ville et le partenaire de...

1385

Mme KARINE TRIOLLET :

... mais avant les exercices de concertation qui vont avoir lieu début septembre?

1390

Mme SONIA THOMPSON :

On espère que oui. Parce qu'il y a beaucoup de validations techniques à cet emplacement-là.

1395

Mme KARINE TRIOLLET :

Mais vous vous rendez compte que ça peut rendre caduc tout un processus de consultation si une information, qui est quand d'une importance capitale, n'est pas mise sur la table?

1400

Mme SONIA THOMPSON :

1405 Oui. Nous allons faire tous les efforts, nous allons mettre tous les efforts en place pour
pouvoir arriver à cette annonce-là. Mais c'est un travail, pour nous le quartier de Pointe-Saint-
Charles, tout le secteur Griffintown, tout ce secteur-là, Bonaventure, est un quartier important
pour le développement finalement de la Ville et on y met tous nos efforts avec la partenaire
pour arriver à une localisation de cette station-là, qui va pouvoir permettre d'être adéquat. Mais
1410 il faut aussi comprendre que la façon de construire cette station-là exige certaines spécificités.
On est dans des secteurs techniques plus compliqués par rapport à des courbes, vraiment des
questions d'ingénierie.

Mais le travail se fait de concert. Et il y aura une annonce faite de concert d'ici peu.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Est-ce que vous avez une autre question?

1420

LE COMMISSAIRE :

À moins que vous vouliez procéder à la deuxième question? Non. Alors, question
corolaire. Si annonce donc sera faite, est-ce que la construction de cette station annoncée
attendrait la fin des concessions ou est-ce qu'elle procéderait tout de suite?

1425

Mme SONIA THOMPSON :

La construction de la station?

1430

LE COMMISSAIRE :

1435 Oui. Qu'est-ce qui est prévu dans les pourparlers? Est-ce qu'on parle d'une suite
immédiate de construction vu que la ligne se construit ou est-ce que c'est mis en veilleuse et
bon, je ne sais pas.

Mme SONIA THOMPSON :

1440 Non. Le processus, un coup que l'emplacement va être sélectionné et annoncé par la
Caisse de dépôt, l'équipe REM et la Ville de Montréal, le consortium qui est mandataire de la
conception et de la construction de la station va se mettre maintenant, après ça à faire la
conception des plans pour en faire la construction dans les prochains mois.

1445 Alors, c'est certain qu'elle va être en construction à partir de l'emplacement qui va être
annoncé. Ce qui va être annoncé n'est pas nécessairement la station, mais ça va être
l'emplacement qui va être sélectionné, qui va être mis de l'avant. Mais il faut comprendre que
le projet du REM est un projet à l'image du Pont Champlain, c'est-à-dire un projet de
1450 conception construction. Alors, tout au long du processus, il y a de la conception qui se fait
pendant qu'il y a de la construction qui se fait.

Ça fait que l'étape principale sur laquelle on est en train de tabler c'est la
constructibilité de la station et aussi à son emplacement particulier. À partir de là, il y a un
1455 travail de concert qui va être fait par l'équipe du REM et la Ville de Montréal sur la conception
et son intégration dans le milieu.

LA PRÉSIDENTE :

1460 Oui, allez-y.

Mme KARINE TRIOLLET :

1465 Donc, il n'y a évidemment pas eu de consultation sur l'emplacement de la station. On espère à tout le moins qu'il y aura des consultations sur la conception et sur les enjeux que ça pose autour, dans les quartiers environnants.

1470 Ma seconde question en fait a déjà été posée. C'était sur la finalité des consultations.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça a rapport avec le REM?

1475 **Mme KARINE TRIOLLET :**

Non. Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Alors, merci beaucoup, Madame Thompson.

Mme KARINE TRIOLLET :

1485 C'était sur la finalité des consultations actuelles. Donc, dans quels principes et quels outils de planification ça va se traduire. Donc, merci vous avez posé la même question. J'ai compris à la réponse que ce n'était pas tout à fait défini que ça prendrait encore quelques, peut-être semaines ou mois à réfléchir. Ça serait en cours. Donc, j'ai quand même une sous-question, à savoir est-ce que l'outil que vous allez utiliser ou les outils vont être connus au moment du dépôt de nos mémoires?

1490 Est-ce que vous allez nous en faire part, mettons début septembre ou à la fin de l'été?

Mme LISE BERNIER :

1495 Bien, je pense que le résultat de la consultation va beaucoup orienter aussi le type d'outil puis les modifications qui seraient appelées à être faites. Donc, je ne crois pas qu'on en convienne avant que la consultation soit terminée.

Mme KARINE TRIOLLET :

1500

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1505 Ça répond à votre question? Merci. Monsieur Chebin et suivi de madame Suzanne Jordan. Alors, Monsieur.

M. CHEBIN :

1510 Bonsoir à tous, merci. Monsieur Chebin pour le bénéfice de l'identification. Citoyen de Pointe-Saint-Charles, membre de la société d'histoire de Pointe-Saint-Charles et incidemment aussi j'ai écrit un tout petit ouvrage historique qui pourrait intéresser certains membres et de la commission et de l'assistance ici qui s'appelle Bridge-Bonaventure, la pointe industrielle. Voilà.

1515

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1520

M. CHEBIN :

1525 Ma question est simple, c'est pour faire suite à l'intervention de madame Triollet. On parlait transport. On a évoqué dans le principe 3 sur la mobilité la transformation de la rue Bridge. Évidemment, nous en sommes à l'étape de la vision.

1530 Toutefois, vous mentionnez que la rue Bridge conserverait son rôle à titre d'accès du Pont Victoria. Il va sans dire que c'est compréhensible, néanmoins on ne mentionne pas qu'il y ait, à même titre exploratoire, une réflexion quant au réaménagement des accès du Pont Victoria, aussi patrimonial soit-il, le Pont Victoria, vous n'êtes pas sans le savoir, a une quantité impressionnante de véhicules qui transitent par là. Et conséquemment il serait intéressant de peut-être ajouter ou je ne sais pas si c'est prévu ou c'est en cours de réflexion,
1535 un élément de réflexion concernant le réaménagement ou la connectivité du Pont Victoria avec le réseau autoroutier, l'autoroute Bonaventure notamment et de penser à ça.

D'autant qu'un peu plus loin on nous dit que la mobilité améliorée dans le secteur implique une augmentation accrue de la desserte en transport en commun.

1540

Donc, deuxième sous-question, si je peux, je vous la pose tout de suite. Est-ce à dire que tout repose sur le REM ou bien il y a d'autres réflexions, il y a d'autres enjeux qui sont déjà un peu en filigrane derrière vos présentations?

1545 **Mme LISE BERNIER :**

Oui. Donc, je vais d'une part passer la parole à Karim Charef qui va vous répondre sur les principes, mais aussi je vais peut-être interpeler ma collègue de la direction de mobilité pour les études qui s'en viennent, qui vont entre autres permettre beaucoup de documenter les éléments dont vous parlez.

1550

M. KARIM CHAREF :

1555 Merci, Monsieur pour votre question. Effectivement, c'est un élément très important. On compte dans les prochaines semaines amorcer une étude élargie, mobilité pour étudier l'ensemble des besoins en matière de mobilité actuellement, à venir puis proposer les pistes des solutions. Ce dont vous mentionnez, les solutions que vous mentionnez seront invraisemblablement étudiées. Le caractère que l'on va donner à la rue Bridge sera
1560 effectivement regardé, la rue des Irlandais, la collection du Pont Victoria avec le réseau local. Tout ça, va faire partie des solutions qui seront regardées dans le cas de cette réflexion, de cette étude qu'on va amorcer prochainement.

LA PRÉSIDENTE :

1565 Est-ce que ça répond à votre question?

M. CHEBIN :

1570 Oui, en partie.

LA PRÉSIDENTE :

1575 Précisez?

M. CHEBIN :

1580 Peut-être plus spécifiquement, vous parlez de réseau local. Il y a la dimension aussi de l'autoroute Bonaventure dans ma question. Est-ce que vous pouvez préciser?

M. KARIM CHAREF :

1585 Oui. Il y a dans le cadre de cette étude, il y a une étroite collaboration qui va se faire
avec la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain qui est donc propriétaire de
l'autoroute Bonaventure. C'est sûr qu'il y aura des discussions étroites dans le cas de ce
mandat que l'on va faire. Donc, l'étude ne va pas viser spécifiquement Bridge-Bonaventure, va
1590 être un peu plus large, parce que le territoire d'analyse doit être élargi pour intégrer l'ensemble
des enjeux en matière de mobilité.

Est-ce que ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

1595 Quand est-ce que cette étude va être disponible?

M. KARIM CHAREF :

1600 Dans les prochaines semaines.

LA PRÉSIDENTE :

1605 Alors ça, ça signifie entre autres qu'au moment où on sera prêt, vous serez prêt à
passer à la période de rédaction des opinions, cette étude-là devrait être disponible, elle va
être disponible?

M. KARIM CHAREF :

1610 Elle va être lancée dans quelques semaines.

LA PRÉSIDENTE :

1615 Bon, alors si elle est lancée publiquement elle va être automatiquement sur le site.

M. KARIM CHAREF :

1620 Non, excusez. Juste rectifier. Elle va être lancée dans quelques semaines, mais le délai, la durée de l'étude, on parle de cinq à six mois.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Excusez-moi, ce n'est pas le lancement.

M. KARIM CHAREF :

C'est ça. Donc, le dépôt de l'étude, on va déborder probablement à 2020.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Ce que je vous propose d'autant que l'étude va être en cours, c'est de vous exprimer à ce sujet-là dans votre opinion. Alors, ce qui fait que ça servira, votre opinion pourra servir à alimenter cette étude-là. Et la commission pourra la prendre en considération. Ça va?

1635

M. CHEBIN :

Oui.

1640

LA PRÉSIDENTE :

1645 Avez-vous une autre question? Bon, écoutez, il reste en ce moment trois personnes qui sont inscrites au registre. Madame Lupien, monsieur Glorioso, monsieur Dandurand. S'il y avait parmi vous des personnes qui souhaitaient reposer des questions ou si certaines d'entre vous décidaient d'en poser, je vous demanderais d'aller immédiatement au registre pour le faire. Parce que d'ici une quinzaine de minutes on clôturerait la réunion s'il n'y a pas d'autres personnes que les trois que j'ai nommées, qui souhaiteraient s'exprimer.

1650 Alors, le registre est à l'extérieur. Madame Lupien, maintenant. Bonsoir, Madame.

Mme LUCETTE LUPIEN :

1655 Bonsoir. Je m'appelle Lucette Lupien et j'avais plusieurs questions, mais j'ai eu déjà plusieurs réponses avec les interventions précédentes. Mais un commentaire question, c'est que si on densifie la Cité-du-Havre et si dans le bassin on construit un stade, je ne sais pas comment votre objectif d'augmenter les espaces verts va être réussi. Et je me demandais si la proposition qu'on a entendue tout à l'heure est une position de l'Office de consultation publique, parce qu'il y a quand même des choix là-dedans qui sont faits en faveur des piétons, en faveur des cyclistes, des espaces verts. C'est votre décision à vous ça, ou si c'est la Ville de Montréal qui a cette vision-là?

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

1665 Alors, je vais revenir un peu sur le processus. La Ville a des visions, a une vision et des orientations sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure. Et elle vous a été décrite dans la présentation. Il y a aussi un document dont vous pouvez prendre connaissance qui se retrouve en ce moment sur le site dont la grande majorité des photos, des parties des textes viennent de ce document-là. Alors ça, c'est sur le site de l'Office. Ça, c'est un document d'information qui vient de la Ville de Montréal. Alors, c'est clair avec le logo de la Ville.

1675 Ce que nous faisons ensemble, la commission ce soir, c'est qu'on est dans un processus de consultation sur cette vision et ces orientations-là à la demande de la Ville de Montréal et du Comité exécutif et de la mairesse. Alors, ce soir on a une première séance d'information où on vous présente, ou la Ville vous présente cette vision-là et à travers une période de questions qu'on tient en ce moment, vous permet d'avoir plus de clarification.

1680 Alors, la séance de ce soir terminée, il y aura des visites pendant l'été. Il y aura un colloque au début septembre auquel vous pourrez participer, vous allez pouvoir aller chercher davantage d'information et davantage aussi d'opinions qui vont s'exprimer.

1685 Et par la suite, à partir du 2 octobre, là entrera, on va commencer une période où on va recevoir les opinions des citoyens. Alors, oralement, sur Internet, sous forme de mémoire que vous allez pouvoir venir nous présenter à l'occasion de séances qui vont ressembler à celle-ci, mais où les citoyens viennent nous dire ce qu'ils pensent du projet. Là, c'est une période, ce soir c'est une période où les citoyens viennent poser à la Ville des questions pour se faire préciser le projet.

1690 Donc, ce n'est pas l'Office. L'Office c'est un organisme neutre qui est mandaté pour consulter sur les projets de la Ville et faire des recommandations à partir des opinions exprimées par les citoyens. Est-ce que c'est clair maintenant pour vous?

Mme LUCETTE LUPIEN :

1695 Oui, c'est clair. Mais bon, c'est bien orienté je dirais dans la présentation qu'on a vue tout à l'heure. La question suivante, c'est que ça va nous demander beaucoup de travail à beaucoup d'organismes qui sont ici ce soir, de préparer des mémoires puis de les argumenter puis de faire les recherches pour être bien sûr de ce qu'on dit.

1700 Est-ce que ça va être vraiment écouté par la Ville de Montréal puis est-ce que la Ville a l'intention de travailler sur ce secteur-là dans les prochains cinq ans ou dans les prochains dix

ans? Est-ce qu'on doit penser à long terme nous ou déjà à court terme? Est-ce que c'est des choses qui, par exemple si d'ici là il y a un stade, ça va changer complètement peut-être notre façon d'aborder la suggestion qu'on va faire pour le développement du secteur.

1705

Alors, c'est difficile pour nous de savoir dans le moment si on travaille pour dix ans ou pour des choses qui peuvent changer dans les trois, quatre prochaines années. Est-ce que vous avez une idée de ça à la Ville?

1710

LA PRÉSIDENTE :

Oui, la durée de la vision, oui?

1715

Mme LISE BERNIER :

La portée des objectifs, des orientations, des paramètres le cas échéant qui vont découler de la consultation, qu'on retrouvera dans un document de planification ou dans un plan d'intervention de la Ville va s'échelonner sur de nombreuses années évidemment. Le secteur va se transformer sur de nombreuses années. Mais il y a des éléments, des paramètres réglementaires notamment qui peuvent se retrouver décliné ensuite dans la réglementation puis être pris en compte par les arrondissements, dans l'analyse des demandes de permis et des projets qui viendront.

1720

Donc, il y a différentes échelles dans le temps puis il y a différentes portées. C'est sûr que tant vos propositions, recommandations qui viendraient de vos mémoires peuvent être dans différentes portées et toucher différents objets.

1725

Mme LUCETTE LUPIEN :

Ça peut être partiel, vous dites. Ça peut être des éléments, des recommandations qui peuvent devenir réalité rapidement et d'autres à plus long terme?

1730

Mme LISE BERNIER :

1735 Oui. Parce qu'en fait on veut établir un cadre de référence pour la transformation du secteur, puis avoir des balises, des lignes directrices pour déterminer comment on veut le voir se développer. Les grands projets immobiliers ou même les petits projets ne se développent pas non plus rapidement. Leur réalisation comme leur conception peut prendre un certain temps.

1740 Donc, c'est du développement sur plusieurs années. Puis les interventions municipales qui vont être identifiées, soit de réfection de rue éventuellement, création d'espaces publics à partir de terrains que la Ville viendrait acquérir ou qu'elle se ferait céder dans le cadre d'un développement. Bien, ça va se concevoir et se planifier dans le temps. Mais on travaille, là, en amont pour déterminer cette vision puis ces orientations-là. Puis comme je vous disais, à
1745 différentes échelles du territoire ou à différents types de préoccupations que vous avez, elles sont entendues par l'Office.

Mme LUCETTE LUPIEN :

1750 Est-ce que vous aviez fait une consultation pour Griffintown?

LA PRÉSIDENTE :

1755 Écoutez, je ne suis pas en mesure... Oui, il y en a eu une consultation pour Griffintown, il y en a eu même deux.

Mme LUCETTE LUPIEN :

1760 Puis c'est ça que ça a donné?

LA PRÉSIDENTE :

1765 Écoutez, ce qu'on peut faire, on va répondre via la documentation de l'Office pour vous dire quand il y a eu des consultations sur Griffintown. En ce moment, on n'a pas cette information-là.

LE COMMISSAIRE :

1770 Eh bien oui, il y a eu plusieurs consultations sur Griffintown, mais il faut comprendre le contexte chronologique. Dans un premier temps, en amont de ce qui a été produit sur le terrain, il y a une consultation d'arrondissement. Donc ça, ce n'est pas l'OCPM.

1775 Suite à ça, la Ville a fait son chemin, a octroyé le nouveau règlement et tout, et ce n'est que par la suite que l'OCPM a été impliqué dans une grosse consultation publique, mais ça, c'est en aval, par rapport à la majorité du développement que vous voyez là.

1780 Donc, il faut comprendre les deux consultations ont un caractère très différent et tout est dans le timing. C'est ça qui est arrivé à Griffintown.

Mme LUCETTE LUPIEN :

1785 Mais il pourrait arriver la même chose avec le stade par exemple, qui est arrivé à Griffintown, c'est-à-dire que ça s'est développé un peu n'importe comment et que votre mémoire est arrivé un peu trop tard, quoi. C'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

1790 Bien écoutez, je pense qu'il faut être, si on a bien entendu ce que la Ville nous a dit, c'est que un, c'est une consultation pour tout le secteur Bridge-Bonaventure. Il y a une partie où effectivement le stade et puis du développement immobilier pourraient se produire autour. Il

semble qu'en ce moment cette proposition-là n'est pas encore arrivée, il n'y a pas eu de proposition qui est arrivée à la Ville. Mais ça devrait arriver sous peu, j'imagine. Je ne peux pas vous dire autre chose là-dessus.

1795

Mme LUCETTE LUPIEN :

Souhaitons-nous bonne chance.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Souhaitons-nous bonne chance et je souhaite surtout que vous ayez confiance en l'Office et puis dans le développement du secteur Bridge-Bonaventure puis que vous nous présentiez un mémoire cet automne.

1805

Mme LUCETTE LUPIEN :

Très confiance en vous.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1815

Mme LUCETTE LUPIEN :

Merci beaucoup.

1820

LA PRÉSIDENTE :

Alors, après madame Lupien il y a monsieur Cédric Glorioso, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur.

M. CÉDRIC GLORIOSO :

1825 Bonsoir à toutes et à tous. Donc, merci pour cet accueil chaleureux et de votre présence et de vos présentations de la Ville. Ça a été très éclairant.

1830 Moi j'aimerais parler d'environnement, parce qu'on a parlé de transition écologique tantôt dans la présentation puis ça m'a allumé, j'étais bien excité. Donc, on sait aujourd'hui de notre surconsommation et notre mode de développement des villes découlent plusieurs effets néfastes, dont la crise climatique et la perte de biodiversité qui est vitale à la vie sur terre.

Donc, la Ville prévoit appliquer certains principes de développement durable pour le futur. On parle de verdissement, de construction écologique, mais ce n'est pas suffisant.

1835 Comment la Ville prévoit-elle lutter efficacement contre la crise climatique qui s'abat sur nous dans le cadre de grands projets de planification urbaine comme celui-ci? Comment prévoit-elle remettre en question notre mode de consommation basé sur une croissance économique infinie, voire à envisager une décroissance?

1840 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre question, rapidement, comment dans un projet, comment dans des orientations pour le secteur Bridge et Bonaventure on passerait en terme de décroissance de consommation?

1845

M. CÉDRIC GLORIOSO :

1850 Ou du moins à lutter efficacement contre la crise climatique qui s'abat sur nous. Parce que c'est un grand projet de planification urbaine et il y a des mégas projets qui sont pensés et réfléchis par divers promoteurs, divers acteurs, mais on n'a pas une vision large sur comment est-ce que tout ça va s'insérer dans notre modèle économique et notre modèle de lutte contre

les changements climatiques, contre la crise climatique. J'aimerais vous entendre un peu là-dessus, à ce sujet-là.

1855 **Mme LISE BERNIER :**

1860 Mais c'est une question très vaste que vous avez, mais comme on le précisait tantôt, autant dans les constats sur les caractéristiques du secteur notamment, que c'est un immense îlot de chaleur, qu'il faut intervenir pour diminuer la présence autoroutière, diminuer l'apport fait à l'automobile, verdir, aménager une armature aussi, autant verte avec un réseau de rues locales et une mobilité active. Bien, tout ça, va dans ce sens-là comme grand principe.

1865 Encore une fois, comme on le disait tantôt, à l'échelle de la réflexion où nous en sommes maintenant, nous ne sommes pas sur statuer sur les modalités fines de la réalisation des interventions. Mais il est clair que dans cette optique de transition écologique, la Ville ajuste son intervention tant au niveau réglementaire qu'en matière de gestion des eaux, donc sur différents aspects puis qui dans l'avenir et le développement futur du secteur sera appliqué.

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

Deuxième question?

1875 **M. KARIM CHAREF :**

1880 Bien, juste compléter. On est ravie, je suis ravie que la question de la transition écologique vous ait interpellé. Ça fait partie des stratégies actuellement de la Ville de Montréal. Puis la question de la transition écologique, il faut la regarder à différentes échelles. À l'échelle de l'agglomération, mais aussi à l'échelle quasiment du Québec. Chaque portion du territoire comme Bridge et Bonaventure devra apporter sa contribution à cette transition écologique. Comme le disait madame Bernier, ça va se traduire par des interventions concrètes en matière de

gestion des eaux, verdissement massif on l'a dit, décontamination des sols, l'accent qui sera mis sur la mobilité active, collective.

1885 Donc, c'est une panoplie d'interventions, une panoplie d'actions qui contribueront à faire opérer ce tournant écologique.

M. CÉDRIC GLORIOSO :

1890 Parfait. Et si je peux préciser peut-être un peu plus ma question avec un exemple concret qu'on discute depuis tantôt. À votre avis, en tant que spécialiste, que professionnel de l'aménagement, est-ce qu'un projet de stade de baseball géant avec le mode de consommation et la circulation que ça implique. Est-ce que vous pensez que ça pourrait lutter efficacement contre la crise climatique actuelle d'accepter un projet de ce type-là dans ce secteur Bridge-Bonaventure?

1895

M. KARIM CHAREF :

1900 C'est une question large. Actuellement, le projet, je pense qu'on parle du stade de baseball, là?

1900

M. CÉDRIC GLORIOSO :

Oui, oui, absolument.

1905

M. KARIM CHAREF :

1910 Dans sa configuration actuelle qu'on ne connaît pas, je vous rappelle que le projet n'a pas été déposé à la Ville. Donc, on en connaît uniquement les illustrations qui circulent dans les médias uniquement. Donc, on ne peut pas se positionner actuellement. Donc, si un jour il

1910

est à être déposé à la Ville, on en fera l'analyse avec le regard, la transition écologique notamment.

M. CÉDRIC GLORIOSO :

1915

J'ai bien hâte de voir ça.

LA PRÉSIDENTE :

1920

Alors, je sens que vous avez des opinions là-dessus. Je vous inviterais à les mettre sur papier. Ça va?

M. CÉDRIC GLORIOSO :

1925

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1930

Merci beaucoup. Monsieur François Dandurand suivi par madame Joséann Maurais, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur.

M. FRANÇOIS DANDURAND :

1935

Bonsoir. Je suis membre de l'association pour la mobilité active de Ville-Marie et de Verdun aussi. C'est à ce titre que je viens présenter deux questions. Il y en a une qui a deux volets principaux. Excusez, j'ai mon téléphone, je n'arrête pas d'avoir des trucs qui obstruent l'écran.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Prenez votre temps.

1945 **M. FRANÇOIS DANDURAND :**

1950 L'une des principales problématiques du secteur élargi est son morcellement très marqué qui nuit considérablement à la mobilité, notamment collective et active. Parmi les obstacles, il y a le grand bassin du Vieux-Port à l'ouest du quai du Havre, qui est quand même, qui est un obstacle, je dirais qui dépasse un peu du cadre du territoire, du secteur. Mais entre le Vieux-Port et vers les îles et tout ça, c'est quand même considéré comme un obstacle pour les cyclistes notamment, les gens qui se déplacent autrement vers la Rive-Sud et tout ça. Un obstacle quand même sérieux qui rajoute un quatre ou cinq kilomètres de trajet.

1955 Ensuite, la question. Donc, toutes les voies ferrées du CN de VIA qui isolent entièrement le quartier de la Pointe-Saint-Charles, donc qui l'isolent du fleuve notamment. Je vais un peu reformuler ma question, parce que j'ai eu un élément de réponse tout à l'heure. Le début de la question c'était comme « est-ce qu'il y a des études techniques qui vont être entamées et tout ça ». Et là, j'ai une inquiétude, parce que certains des éléments que j'avais envie d'apporter, que bien sûr, je pense que l'association va présenter un mémoire.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

1965

M. FRANÇOIS DANDURAND :

1970 Si cette étude-là commence à être entamée et qu'on présente un mémoire alors que l'étude va avoir cheminé, va être en ébauche, en rédaction, qu'une partie des éléments étudiés vont avoir déjà été – je cherche le mot – mais vont avoir déjà été recueillis et tout ça.

Est-ce qu'on ne risque pas de ne pas pouvoir apporter des éléments à cette étude-là? Et là, c'est là que j'aimerais apporter ces éléments-là, pour voir si c'est des éléments qui peuvent être, qui peuvent faire partie de l'étude ou non.

1975 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous voudriez poser, c'est une question que vous voulez poser?

1980 **M. FRANÇOIS DANDURAND :**

Oui, oui, c'est une question que je veux poser.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Posez-la, allez-y.

M. FRANÇOIS DANDURAND :

1990 Donc, est-ce que c'est réfléchi qu'il y ait, par exemple un lien de mobilité collective entre le Vieux-Port, le silo 5 peut-être et le parc de Dieppe. Donc, là, ça serait clairement un genre de téléphérique. Ça, c'est juste la première partie.

LA PRÉSIDENTE :

1995 Ça, c'est une question?

M. FRANÇOIS DANDURAND :

2000 Ensuite, est-ce qu'au niveau mobilité active une passerelle entre le Sud-Est grosso modo de la pointe Saint-Charles, donc aux abords du Parc Marguerite-Bourgeoys, tout ça et

bien sûr le futur parc linéaire de la PJCCI. Donc, parc linéaire qui va longer le fleuve et puis, qui rejoindrait aussi bien sûr le parc d'affaire Motorola, Mel's et tout ça. Donc, en ce moment c'est inaccessible pour les citoyens de Pointe-Saint-Charles.

2005 **LA PRÉSIDENTE :**

Allons-y avec la première.

2010 **Mme LISE BERNIER :**

Je vais demander, on a des collègues dans la salle, d'une part madame Thompson peut-être pour le lien du côté – on perd nos points cardinaux – l'ouest de Pointe-Saint-Charles. Peut-être aussi au niveau de la direction de mobilité pour un complément pour les études de réseaux, le cas échéant.

2015 **Mme SONIA THOMPSON :**

2020 Bonjour. Sonia Thompson du service des grands projets de la Ville de Montréal. En réalité, oui on a été mandaté en février dernier de lancer une étude sur la faisabilité de cette passerelle-là, qui partirait du Parc Marguerite-Bourgeoys pour se rendre quelque part sur le secteur du prolongement de Gaétan-Laberge. On est à amorcer, ramasser les intrants pour lancer cette étude-là, mais on a été mandaté de le faire. Donc oui, il va y avoir des informations supplémentaires pour ce qui est de ce secteur-là.

2025 Puis au niveau de la mobilité, dans le cadre du projet Champlain, on avait aussi plusieurs segments de pistes cyclables qui avaient été déjà planifiés, aussi qui sont en complément à la desserte et à l'arrivée du nouveau pont Samuel-de-Champlain dans le secteur, avec la piste cyclable qui ira sur le Pont Champlain et cette piste qui se poursuit sur le pont finalement de L'Île-des-Sœurs. Donc, ça sera une boucle qui va être complétée.

2030

Et on voulait aussi dans le cadre de ces pistes cyclables-là, relier l'arrivée du côté de Gaéтан-Laberge avec le Parc Therrien de Verdun aussi, parce qu'il manque, dans une petite baie que je ne nommerai pas, mais il manque un lien cyclable, une passerelle dans ce secteur-là aussi, pour compléter le réseau de transport actif.

2035

Dans le cadre du REM aussi. Le long de la rue Marc Cantin, il y a une piste cyclable qui va être réalisée. Ça fait qu'il reste à voir comment le segment plus à l'est va être complété pour ce secteur-là. Puis avec mes collègues qui vont travailler sur le projet Bonaventure 2, puis il y a aussi toute la question de l'aménagement de la berge où il y aura des pistes cyclables.

2040

M. FRANÇOIS DANDURAND :

Est-ce que je peux vous demander un éclaircissement?

2045

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2050

M. FRANÇOIS DANDURAND :

Écoutez, tout ce que j'entends est musique à mes oreilles. Concernant, vous m'excusez, j'ai complètement oublié ce que j'allais dire.

2055

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas grave, ça reviendra. On passe à l'autre partie de la question?

2060

M. FRANÇOIS DANDURAND :

Oui.

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Je profite du changement d'interlocuteur pour annoncer que le registre est officiellement fermé. Alors, il y a cinq autres, six autres personnes qui sont en liste.

2070 Allez-y, Madame.

Mme MARISELLA GOMEZ :

Bonjour, Marisella Gomez, je suis conseillère en aménagement dans l'équipe...

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut regarder la télévision.

2080 **Mme MARISELLA GOMEZ :**

2085 Oui, tout à fait. De l'équipe de planification du réseau cyclable à la Ville de Montréal, direction de mobilité. Donc, je vais essayer comme de compléter un peu ce qu'a dit Sonia. Effectivement, puis je pense que c'est votre préoccupation. Si le réseau cyclable ou la connexion avec le réseau ou les liens qui sont existants sont tenus en compte dans le cadre où seront tenus en compte dans le cadre de l'étude qui va être lancée, la réponse c'est oui.

Nous, l'équipe de planification est toujours présente dans les grands projets, surtout dans le processus en amont, dans le processus de planification pour pouvoir s'assurer que

2090 des liens vont être présents ou au moins que la réflexion du volet vélo est présente dans l'exercice de planification. Évidemment, on propose des liens.

2095 Là, c'est que l'on fait affaire avec axe ou un secteur qui est très complexe avec des projets qui sont à long terme. Donc, ces connexions-là vont voir le jour probablement, mais très lentement, parce que, bien là, on est dans des gros chantiers, on est dans des secteurs vraiment très enclavés. Mais la réflexion est là, et pour vous rassurer la présence de la personne qui accompagne tous ces grands projets-là est là.

2100 Donc, dans le cas de cette étude-là, on va être présents puis on va pousser, on va essayer de trouver des solutions, parce qu'effectivement, lorsque Marc Cantin va voir le jour, là il faut trouver comment passer la connexion à travers le Pont Victoria puis venir se connecter sur le réseau Pierre Dupuis, exactement, puis régler le projet ou les problèmes de cohabitation avec les ponts et le port de Montréal.

2105 Est-ce que ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

Ça va.

2110

M. FRANÇOIS DANDURAND :

2115 Oui, en bonne partie. En fait, la sous-question, la précision m'est revenue. C'est que j'ai vu ici dans les présentations dans le hall, la PJCCI présente une piste qui longe le fleuve. Alors, que la Ville semble plutôt favoriser un axe le long de Marc Cantin, la rue Marc Cantin. Donc, je me pose la question, c'est lequel? Est-ce que c'est parce que c'est en discussion ou est-ce que la PJCCI fait son projet de son côté? Je me pose vraiment cette question-là. Ça m'avait frappé.

2120 **Mme MARISELLA GOMEZ :**

2125 Pour votre information, la Ville de Montréal ou nous à la direction de la mobilité, on fait l'exercice de planification du réseau cyclable. Le premier exercice qui a été fait a été fait en 2008. Il y a eu une révision de la carte en 2014. Donc, depuis 2008 l'axe dont vous parlez du parc ou des berges, dans le cas du terrain de la PJCCI, il est présent. Donc, c'est un axe qui fait partie de la planification du réseau cyclable de l'agglomération.

2130 Donc, la beauté de l'exercice c'est lorsque cet axe-là ou ces axes-là plus vieux sont présents dans la planification de l'agglomération. C'est plus facile les intégrer dans les exercices locaux, dans les exercices par secteur.

2135 Donc, ici Marc Cantin, nous on profite de l'occasion pour pouvoir faire un axe plus à des transits, un axe actif, alors que l'axe des parcs, des berges va être un petit peu plus récréation. Ça ne veut pas dire que les cyclistes ne profiteront pas, mais il va y avoir deux options ou une option probablement qui va être plus partagée avec les piétons, puisqu'elle va être multifonctionnelle, et cetera. Puis l'axe de Marc Cantin, on veut vraiment donner une vocation active qui est un grand manque dans le secteur puis en profitant, on prévoit un achalandage énorme avec la nouvelle piste cyclable du Pont Champlain, que Marc Cantin va venir compléter l'axe plus de transit, de déplacement actif.

2140

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à vos questions?

2145 **M. FRANÇOIS DANDURAND :**

Ça, ça répond assez bien. Par contre, la première partie de ma question elle n'a pas été répondue, qui est pour un lien qui serait fait entre le Parc Dieppe et le Vieux-Montréal.

2150 Toute la question d'essayer de by passer un peu ce grand, cet immense détour-là entre Saint-Lambert et le Vieux-Port.

Mme MARISELLA GOMEZ :

2155 Oui. Dans cette partie-là, effectivement, dans la planification n'est pas identifiée. Mais on pourrait comme madame vous invite, d'envoyer la suggestion. Moi je prends note. Parce que nous on va être prochainement dans la révision, encore une fois ça se fait à peu près à chaque quatre, cinq ans. La révision de ces cartes-là, des ressources cyclables de l'agglomération dont on va pouvoir étudier effectivement ces liens-là, si ce n'est pas aérien. On va trouver une solution un petit peu plus à court ou à moyen terme pour que ça soit, au moins
2160 qu'il apparaît sur la carte un axe quelconque.

Mais il y a déjà un axe qu'on identifie plus vis-à-vis Peel avec une passerelle pour pouvoir connecter cette partie-là plus vers, on va dire ouest, sud-ouest. Mais il y a des axes qui sont identifiés, mais c'est des gestes qui coûtent de l'argent, c'est des projets qui sont à l'interne, qui sont attachés à des grands projet. Donc, on pédale tranquillement, mais
2165 l'important, c'est qu'ils sont présents au moins dans le cadre de la planification. Ça, c'est le premier pas au moins.

LA PRÉSIDENTE :

2170 Ça va?

M. FRANÇOIS DANDURAND :

2175 C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

2180

Merci. Alors, je vous invite pour les parties de pistes qui sont moins identifiées, à faire valoir votre point de vue pour qu'on puisse le rappeler à la Ville. Merci beaucoup, Monsieur. Merci, Madame.

2185

Alors, le registre est terminé dans l'ordre, madame Maurais, monsieur Lampron, monsieur Côté, monsieur Bumbaru, madame Malo-Sauvé et pour terminer, monsieur Girard. Alors, madame Maurais. Bonsoir, Madame.

Mme JOSÉANN MAURIS :

2190

Bonsoir, Madame. Ma question est par rapport à un des grands défis de société qu'on a au Québec qui est le changement climatique et le développement durable. On l'a abordé un petit peu plus tôt.

2195

Ma question était spécifiquement par rapport à la publication la semaine passée ou il y a deux semaines de la santé publique de Montréal, par rapport aux décès qui ont eu lieu à cause des îlots de chaleur à la ville. Et si on regarde la carte qui est utilisée lorsque ce rapport-là a été publié, mais que j'avais déjà vu aussi auparavant, on voit que dans le secteur Bridge-Bonaventure il y a quand même des ondes qui sont moins chaleureuses on va dire, où il y a moins de chaleur.

2200

2205

Alors, ma question c'est qu'est-ce qui va être fait, quel genre d'étude ou quel genre d'analyse va être faite de l'impact d'un quelconque développement par rapport à la protection, idéalement l'amélioration du problème créé par les îlots de chaleur puis de l'impact que ça a sur la santé des citoyens, des citoyennes particulièrement de Pointe-Saint-Charles?

LA PRÉSIDENTE :

2210

Madame Bernier.

Mme LISE BERNIER :

2215

Malheureusement, je ne suis pas au courant des intentions de la Santé publique. Je ne suis pas sûre de bien saisir votre question par rapport à la portée sur la planification du secteur.

LA PRÉSIDENTE :

2220

Si je résumais, est-ce que votre préoccupation n'est pas de savoir ce qui va être fait pour diminuer les îlots de chaleur là où il y en a et contenir ceux qui existent déjà?

Mme JOSÉANN MAURIS :

2225

Mais ma question c'est dans le contexte de développement puis de changement du milieu, qu'est-ce qu'on va faire pour s'assurer qu'on maintient ce qu'on a ou qu'on améliore la situation par rapport aux îlots de chaleur. Surtout là, si on regarde toute la bande sur le fleuve puis par rapport au canal, dans ce coin-là. C'est tous des endroits où le taux est meilleur que dans le reste du quartier.

2230

Alors, qu'est-ce qui va être fait pour qu'on regarde cet aspect-là puis que ça soit important. Parce que je pense que le changement climatique et développement durable ça va de pair puis c'est un aspect important. Vous l'avez mentionné tantôt à la réponse. Ça fait que je voulais voir c'est quoi les pistes qui vont être regardées par rapport à ça.

2235

M. KARIM CHAREF :

2240

Merci beaucoup pour votre question. En fait, il y a deux volets, deux éléments de réponse. Il y a, qu'est-ce que la Ville peut faire sur son domaine public, c'est-à-dire les rues. La Ville a une stratégie de verdissement ambitieuse. Donc ça, ça va être, de toute façon, regardé dans le cadre du réaménagement de rues quand ça, c'est requis.

2245

Il y a l'autre élément de réponse, c'est toutes les emprises qui ne sont pas dans le domaine public de la Ville puis qui appartiennent à des partenaires de la Ville. Par exemple, vous venez de le mentionner, l'autoroute Bonaventure qui appartient à la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain. On a là l'occasion de justement d'augmenter le verdissement avec éventuellement le déplacement de l'autoroute, pour libérer les berges puis ça, ça permet d'avoir un plus grand verdissement puis d'avoir un parachèvement du parcours riverain.

2250

Donc, c'est vraiment des interventions qui vont se faire au coup par coup avec des discussions, avec des partenaires qui sont présents sur le territoire.

2255

LE COMMISSAIRE :

Vu l'importance de l'étude que vous citez, ne serait-il pas pertinent de demander à la Ville d'obtenir le rapport de Santé publique et de déposer ce document pour que tout le monde puisse le voir? Est-ce que ça serait possible que nous l'obtenions comme document public?

2260

Mme LISE BERNIER :

On va vérifier ça.

2265

M. KARIM CHAREF :

S'il est public, oui.

Mme JOSÉANN MAURIS :

2270

Il est disponible. Je pourrais vous envoyer le lien.

LA PRÉSIDENTE :

2275

Ah vous, vous l'avez?

Mme JOSÉANN MAURIS :

2280

Oui, oui. Ça a été publié puis c'est disponible.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, la Ville l'apprend elle aussi. On va le mettre sur le site.

2285

LE COMMISSAIRE :

Merci, merci beaucoup.

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

2290

Pour compléter aussi, pour tout ce qui est le développement privé. Il y a différentes normes que les arrondissements ont pour lutter contre les îlots de chaleur. Donc, des normes de verdissement assez sévères, des normes pour les toitures, des normes pour l'aménagement, les stationnements, éviter que ça soit des sources de chaleur. Donc, on a différentes normes qui pourraient être modifiées et être plus sévères au besoin. Mais elles existent déjà.

2295

Mme JOSÉANN MAURIS :

2300

Ce que je pourrais ajouter, puis je vais le poser comme question. Finalement, c'est qui va prendre le leadership dans tous ces intervenants-là pour s'assurer que cet aspect-là est regardé? Parce qu'il est, à mon avis, important et évidemment a un grand impact sur la santé de la population de Pointe-Saint-Charles en particulier, mais aussi de toute l'île de Montréal et

2305

LA PRÉSIDENTE :

2310

En parlant, je pense qu'il y a le leadership de la Ville, mais il y a aussi du leadership citoyen. Je pense que vous en avez là-dessus. Je vous inviterais à nous écrire sur ce sujet-là.

Mme JOSÉANN MAURIS :

2315

Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

2320

Merci beaucoup. Monsieur Lampron, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur.

M. STÉPHANE LAMPRON :

2325

Bonsoir. Moi c'est Stéphane Lampron. Je suis citoyen de naissance de Pointe-Saint-Charles. Je n'ai pas préparé de questions à l'avance et en écoutant les gens je vois beaucoup de beaux projets puis tout ça. Comme tantôt, il y a quelqu'un qui parlait de Griffintown, j'ai des amis qui habitent à Griffintown puis je sympathise avec eux. Ils parlaient d'une école, ils n'ont pas d'école. Toutes les choses se font vite.

2330 Mais question en fait, c'est que j'aimerais qu'on soit le gardien d'un quartier qui est
paisible. C'est important le lien. Parce que le secteur Bridge-Bonaventure ça fait partie de
Pointe-Saint-Charles, c'est ça. C'est Pointe-Saint-Charles ce coin-là aussi. C'est tout Pointe-
Saint-Charles. Ça fait que ce n'est pas le centre-ville, c'est Pointe-Saint-Charles. Ça fait que
j'aimerais qu'on ait le souci de se préoccuper de la paisibilité puis de la quiétude des gens qui
habitent dans Pointe-Saint-Charles pour ne pas qu'il y ait des gros projets qui dénaturent tout
2335 comme ça n'a pas été pensé dans d'autres secteurs avant.

2340 Ça, c'est mon souci en tant que citoyen, parce que moi je l'ai vu transformer mon
quartier depuis que je suis tout petit, puis c'est souvent des gens, des promoteurs, des gens
qui ne viennent pas du quartier, ils ont des beaux projets pour le quartier, mais qui ne se
soucient guère de gens qui vivent dans le quartier depuis toujours. C'était un peu ma
préoccupation par rapport à ça.

2345 Et puis secundo, ça serait peut-être intelligent de dire à madame Plante qu'elle mette
sa casquette quand le projet sera conclu. Parce qu'elle influence puis elle ne respecte pas les
consultations publiques ici.

LA PRÉSIDENTE :

2350 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur.

M. STÉPHANE LAMPRON :

Merci.

2355 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Lampron. Monsieur Côté.

M. DENIS CÔTÉ :

2360

Bonsoir. Est-ce qu'un projet qui a été déjà étudié par une autre commission récemment et puis qui a été refusé ou mis de côté peut être reconsidéré par votre commission? J'ai en tête le projet de monorail qui a été proposé pour la commission sur le Parc Jean-Drapeau où est-ce que madame Simard siégeait, n'est-ce pas? Oui.

2365

Peut-être que les promoteurs ont mal présenté leur projet ou n'avaient pas assez d'appui. Alors, le projet de monorail qu'ils voulaient financier entièrement c'est un milliard cent millions qui faisait tout le tour de cette carte-là. Est-ce qu'il pourrait être représenté devant votre commission puis être reconsidéré avec d'autres arguments, d'autres visions?

2370

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends, simplement pour bien comprendre votre question. Je n'ai pas pris connaissance du rapport du Parc Jean-Drapeau, mais c'est un monorail autour du secteur Bridge-Bonaventure?

2375

M. DENIS CÔTÉ :

Ça partait du Vieux-Montréal, faisait un tour dans le Vieux-Montréal. Ça faisait à peu près le tour de cette image-là, puis ensuite ça allait dans le Parc Jean-Drapeau, puis ça finissait à La Ronde. Et puis les promoteurs offraient de le construire, de l'opérer pendant 30 ans et de le donner à la Ville au bout de 30 ans, sans frais. Alors, ça a été refusé. Votre commission a dit que ça ne respectait pas assez le patrimoine.

2380

Si c'était présenté autrement, avec plus d'appui, est-ce que ça pourrait être reconsidéré?

2385

LA PRÉSIDENTE :

2390

Écoutez, je pense que c'est à la présente commission, ça serait à la présente commission d'en décider. Si vous êtes convaincu du bien-fondé de ce projet-là, qui est une mesure intéressante, qui serait une mesure intéressante pour soutenir les orientations proposées par la Ville, je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas le faire. Mais je ne peux pas rien vous garantir au départ.

2395

M. DENIS CÔTÉ :

O.K. Merci.

2400

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Merci beaucoup, Monsieur. Monsieur Bumbaru. Bonsoir, Monsieur.

2405

M. DINU BUMBARU :

Bonsoir, Commissaires, Messieurs. Une question. On a bien noté l'attention qui est présentée et apportée dans les énoncés de principe de vision au début, sur l'identité et l'esprit du lieu. Et on a une question qui vient un peu de notre expérience de certaines consultations de l'Office, je pense en 2016 Stratégie Centre-Ville, je pense tout récemment Lachine-Est et également le secteur des Faubourgs. Et ces trois consultations nous ont amenés à réfléchir sur la logique qui préside à la délimitation des secteurs à l'étude.

2410

2415

Quand on regarde une image comme ça, on peut comprendre certaines choses. Quand on voit le plan qui a été abondamment présenté à l'extérieur tantôt, surtout si on est sympathique à l'idée de l'identité du lieu et de l'esprit du lieu comme motif. Mais on essaie de comprendre la géographie de ce périmètre-là et quel est la logique, quelles sont, par exemple

les exclusions. On pense notamment aux ateliers de Pointe-de-Charles qui sont là en partie. Simplement la logique du territoire, parce que ce n'est pas une logique évidente.

2420

Mme LISE BERNIER :

En fait, la délimitation de ce secteur-là qui a été déterminé au schéma d'aménagement a été faite à partir des, comme je le disais un peu tantôt, des secteurs qui sont appelés à se transformer notamment en lien avec le réaménagement de projet routier. On pense ici à l'axe de la rue Bonaventure, les entrées de ville, l'axe Bridge et l'ensemble des sites qui présentent un certain potentiel de transformation ou mieux encore de mise en valeur, puis la délimitation excluait peut-être les milieux établis de Pointe-Saint-Charles.

2425

2430

Donc, c'est un peu la logique qui est derrière cette délimitation-là. Mais on comprend que dans cet ensemble-là, il y a toutes sortes de sous-ensembles aussi qui ont des entités particulières et spécifiques.

M. DINU BUMBARU :

2435

Donc, c'est vraiment à l'étape du schéma, si je comprends bien, que ce découpage a été fait?

Mme LISE BERNIER :

2440

Ce découpage vient du schéma, effectivement.

M. DINU BUMBARU :

2445

Bon, bien c'était notre question. Mais je pense qu'on va réfléchir à l'idée d'une géographie culturelle des territoires, pas juste...

LA PRÉSIDENTE :

2450 Oui. Vous allez nous présenter un mémoire là-dessus?

M. DINU BUMBARU :

2455 Bien, on commence déjà à y travailler. C'est un projet puis on n'a pas fait de conférence de presse pour dire que c'est un deal. Parce qu'on y réfléchit.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Vous n'avez pas mis de casquette non plus.

M. DINU BUMBARU :

Merci.

2465 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Bumbaru. Madame Malo-Sauvé, s'il vous plaît.

Mme ARIANE MALO-SAUVÉ :

2470 Moi j'aimerais rebondir sur la question de la résidence de Tropiques Nord, qui est un complexe résidentiel sur la Cité-du-Havre. Et j'aimerais attirer votre attention sur le seul îlot de fraîcheur qui est présent sur cette image.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

Parlez plus fort.

Mme ARIANE MALO-SAUVÉ :

2480 J'aimerais attirer votre attention sur le seul îlot de fraîcheur qui est présent sur la carte juste ici, la photo satellite. Donc, entre le complexe résidentiel Tropiques Nord et la Cité du Cinéma comme on l'a appelé tout à l'heure, il y a un espace vert, on le voit bien, avec des arbres assez majestueux par rapport au reste du secteur Bridge-Bonaventure.

2485 Ma question concerne donc le patrimoine naturel de ce secteur-là, le patrimoine paysager puisque c'est un héritage de l'Expo 67, mais aussi la valeur des vestiges qu'on y trouve. Donc, sur ce site-là il y a des vestiges de l'Expo encore présents aujourd'hui. Ma question s'adresse donc à l'arrondissement, concernant les mesures qu'on peut prendre pour protéger ces patrimoines-là, naturels, paysagers et bâtis par rapport aux vestiges, dans une
2490 optique de développement résidentiel, il a été mentionné tantôt qu'on pourrait en faire un quartier, avoir des commerces de proximité et des logements. Donc, comment on peut concilier cette conservation-là et un développement envisagé?

M. OLIVIER LÉGARÉ :

2495 D'abord, la procédure requiert qu'il y ait une étude archéologique avant tout projet de lotissement sur le site visé. En ce qui concerne la préservation des arbres et du poumon vert, il faut quand même rappeler que c'est un terrain privé. Donc, la portée de coercition de la Ville est limitée un peu à ce que le propriétaire veut en faire. Donc, je ne sais pas si ça fait le tour
2500 de la réponse à votre question.

Mme ARIANE MALO-SAUVÉ :

2505 Oui. Bien, j'aurais peut-être une sous-question, si madame la présidente le veut?

LA PRÉSIDENTE :

2510 Excusez-moi.

Mme ARIANE MALO-SAUVÉ :

2515 J'aurais peut-être une sous-question. Est-ce que la Ville pourrait acquérir ce terrain-là pour en faire un espace vert?

M. OLIVIER LÉGARÉ :

2520 Ça existe, mais il n'y a pas d'orientation à l'heure actuelle dans cette direction-là.

Mme ARIANE MALO-SAUVÉ :

Merci.

2525 **LA COMMISSAIRE :**

2530 Alors, j'ai une question complémentaire. Dans le principe numéro 1 on parle de composantes patrimoniales et paysagères à mettre en valeur. Comment vous classez les immeubles patrimoniaux?

Mme LISE BERNIER :

2535 Je demanderais peut-être à nos collègues du patrimoine de parler un peu du classement des immeubles patrimoniaux avec les outils que la Ville a et la façon globale, sûrement en lien avec les outils d'urbanisme, le plan, ce qui est prévu au plan.

Mme ANNE-MARIE DUFOUR :

2540 Anne-Marie Dufour. Bien, il y a une identification, une caractérisation complète des
éléments patrimoniaux de l'ensemble du secteur qui a été réalisée en 2017. Il y a déjà des
bâtiments, des secteurs qui sont reconnus dans les outils d'urbanisme de la Ville et également
au niveau provincial. Là, dans une éventuelle révision de plan d'urbanisme, évidemment il y
aura sur la base des nouvelles connaissances qu'on a acquises des possibles ajustements et
2545 révisions. Puis il faut savoir qu'il y a une volonté de faire un énoncé de l'intérêt patrimonial
pour l'ensemble de la Cité du Havre. Ça se trouve à être une documentation exhaustive des
éléments justement de paysage et d'une évaluation de leur valeur spécifique aussi.

2550 Donc, ce n'est pas en tant que tel un outil coercitif, mais c'est donc une évaluation qui
permet de venir préciser les outils de planification ou d'intervention par la suite. Mais ça fait
partie, c'est comme une démarche en parallèle, je dirais.

LA COMMISSAIRE :

2555 Est-ce que je pourrais vous demander quelles sont les différentes catégories
d'immeubles patrimoniaux, parce qu'ils ne sont pas tous catégorisés de la même manière?

Mme ANNE-MARIE DUFOUR :

2560 Bien, c'est comme je le disais. Ça dépend des niveaux de...

LA COMMISSAIRE :

2565 Et quels sont-ils ces niveaux?

Mme ANNE-MARIE DUFOUR :

2570 Il y a un bâtiment classé qui est Habitat 67, qui est aussi cité par la Ville. Donc, c'est patrimonial cité. Par coeur, comme ça...

LA COMMISSAIRE :

2575 Et ailleurs sur le territoire?

Mme ANNE-MARIE DUFOUR :

2580 Il y a des bâtiments qui sont identifiés comme des bâtiments exceptionnels, d'intérêt patrimonial ou ils peuvent faire partie de secteurs exceptionnels. Il y a des ensembles industriels d'intérêt patrimonial aussi. Donc, pour chacun des niveaux de catégorie il y a des mesures différentes qui s'appliquent. Les contraintes ou des procédures différentes dans le cas de dépôt de projet ou de projets qui ont été étudiés.

2585 **LA COMMISSAIRE :**

Et est-ce qu'on catégorise de la même manière les composantes paysagères?

Mme ANNE-MARIE DUFOUR :

2590 Malheureusement non, pas vraiment non, pas dans ce cas-là. Mais il pourrait faire partie d'orientation spécifique dans le cadre de quand on fait une évaluation patrimoniale détaillée, on a des recommandations qu'on transmet à l'arrondissement que l'arrondissement peut intégrer dans ses outils. Donc, on peut avoir des recommandations sur le maintien
2595 d'arbres, de vues ou d'éléments d'art public ou de tracés. On a ce genre de chose là qui peut être intégré ultimement dans un PIA, dans l'outil même de l'arrondissement.

LE COMMISSAIRE :

2600 Oui, peut-être une question corolaire, mais où j'élargirais. Compte tenu que le
patrimoine à la fois archéologique, à la fois paysagiste, à la fois bâtiment, site, et cetera,
classement, citation. Il y a beaucoup, beaucoup d'éléments dans ce secteur envisagé. Outre
l'étude patrimoniale qu'on a reçue et qui est sur notre site, est-ce qu'il y aurait des documents
2605 que la Ville pourrait ajouter qui permettraient de mieux saisir ces différents statuts et le
contenu en fait détaillé du secteur en termes de leur statut. Parce que c'est à la fois des
bâtiments, c'est à la fois des secteurs, c'est à la fois des perspectives. Il y a beaucoup de
statuts différents et ça reste un peu flou, je crois, pour le public.

Est-ce qu'on pourrait avoir de la documentation qui pourrait enrichir ce corpus?

2610

Mme ANNE-MARIE DUFOUR :

Ça se trouve être le plan d'urbanisme qui est l'élément qui détaille après, ou peut-être
au niveau provincial et fédéral, peut-être qu'il y a certaines identifications, mais je ne vois pas
2615 à première vue. Mais sinon ça serait vraiment dans le plan d'urbanisme.

LE COMMISSAIRE:

O.K. Oui. Puis les statuts sont tous détaillés?

2620

Mme ANNE-MARIE DUFOUR :

Oui, il me semble.

2625

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y rapidement. Vous êtes madame?

Mme LUCETTE LUPIEN :

2630 Lucette Lupien. Sur la Cité-du-Havre au bout de la Cité il y a un parc dans le moment
qui appartenait à la SCHL et où il devait y avoir du développement. Et il y a eu un comité de
citoyens qui s'est créé à la Cité-du-Havre et qui a fait en sorte que la SIC finalement donne le
terrain à la Ville de Montréal. Donc, c'est vrai, mais c'est possible contrairement à ce que vous
2635 disiez, que dans le fond le client puisse entendre raison et décider pour d'autres raisons de
donner le terrain à la Ville de Montréal pour protéger sa vocation.

C'est clair?

LA PRÉSIDENTE :

2640 Oui, c'est clair.

Mme LUCETTE LUPIEN :

2645 Enfin, c'est parce que ça s'est déjà fait sur un bout de l'île. Donc, ça pourrait
facilement, si on le voulait bien sûr, mais se faire sur l'autre bout de l'île aussi, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

2650 Parfait, merci beaucoup.

M. OLIVIER LÉGARÉ :

2655 Si je peux juste ajouter quelque chose sur la protection paysagère. Il y a quand même
des documents aussi au niveau de la réglementation. Tout le secteur côté arrondissement
Ville-Marie est paramétré par deux unités de paysage dans lesquels il y a des orientations déjà
qui sont données comme madame Dufour le nommait aussi, il y a des vues protégées.

Donc, ce n'est pas sans encadrement, il y a quand même beaucoup de documents, il y a de la documentation qui existe à ce niveau-là.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça serait possible à la Ville, par rapport à la question qui est posée, que vous nous fournissiez de l'indication sur les lieux où on peut retrouver les encadrements?

2665

M. OLIVIER LÉGARÉ :

Oui, aucun problème.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors ça, ça apparaîtra sur le site. Mais ce que je vous demande, c'est que je vous demanderais pour chacun de ces enjeux-là, que vous nous disiez dans quel document c'est protégé puis si vous avez le temps de le faire aussi, de nous dire comment c'est protégé. Plutôt que d'obliger à la fois, je dirais la commission puis tout le monde d'aller farfouiller dans plusieurs documents auxquels on n'a pas toujours accès. Merci.

2675

Monsieur Bernard Girard. Bonsoir, Monsieur.

2680

M. BERNARD GIRARD :

Alors, je m'intéresse, je pense qu'il y a une décision très importante qui doit être prise pour le secteur Bridge-Wellington.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Approchez-vous un petit peu plus.

M. BERNARD GIRARD :

2690 Oui. Je m'intéresse au silo numéro 5 et au secteur du silo numéro 5. Je crois que des décisions très importantes vont être prises incessamment, c'est-à-dire au cours des prochains mois, d'ici peut-être trois, quatre mois. Donc, l'avenir de ce secteur-là, du silo numéro 5 et de la Pointe-du-Moulin.

2695 Alors, à ma compréhension la Société immobilière du Canada a fait appel à des bureaux d'architectes, a fait appel à des équipes et ces équipes ont déposé des projets et ces projets-là vont être étudiés au cours des prochains jours, des prochaines semaines.

2700 Étant donné l'importance stratégique de ce lieu, est-ce que l'Office de consultation pourrait demander à la Société immobilière de rendre publics les différents projets qui ont été présentés pour la Pointe-du-Moulin?

LA PRÉSIDENTE :

2705 Comme monsieur Mongeau est ici, je lui demanderais de répondre à cette question-là. Peut-être en expliquant comment la décision va être prise et comment ça va être rendu public et comment les documents vont être rendus publics, les propositions vont être rendues publiques.

2710 **M. PIERRE-MARC MONGEAU :**

2715 Alors, comme je le disais tantôt, on a commencé le processus au mois de février de cette année. On s'attend à avoir une décision vers la fin de l'été, début de l'automne. Ce qu'on fait, c'est qu'on a des... actuellement on a donné des critères à l'ensemble des proposants, des critères qui touchaient beaucoup le patrimoine, l'accès aux berges. Parce qu'il y avait eu avant ça un comité aviseur qui avait été formé il y a quelques années puis ce comité aviseur là

a fait plusieurs recommandations à la SIC concernant comment on devrait développer et le Vieux-Port et la partie de la Pointe-du-Moulin.

2720 Alors nous, on a intégré dans notre demande de proposition, on a intégré l'ensemble de ces critères-là, de façon à ce que les propositions qui nous soient données, soient des propositions qui soient complètes et qui rencontrent les exigences de la SIC, mais aussi les exigences ou les recommandations du comité aviseur et qui respectent aussi ce que la Ville a comme vision à long terme.

2725 C'est ça qu'on a fait. Le processus donc va nous donner une firme gagnante dans quelques mois. C'est un processus privé. Alors, les propositions qu'ils nous ont faites, ce sont des propositions avec projet et des propositions avec financement. Donc, seulement la firme gagnante va être connue et les autres projets qui ont été présentés ne feront pas partie d'une exposition par exemple. C'est vraiment une présentation qui va être faite du projet gagnant.

2730

M. BERNARD GIRARD :

2735 Question complémentaire. J'ai un peu de difficultés avec le statut de la Société immobilière du Canada. À ma connaissance... Là, j'oscille, mon aiguille oscille entre une société publique, parapublique, privée. Bon, alors était-elle un peu plus privée, était-elle un peu plus semi-publique ou publique, mais enfin. Je crois qu'il est d'intérêt public, d'intérêt collectif de connaître les différents projets qui ont été présentés pour la Pointe-du-Moulin.

2740 Il ne s'agit pas ici du fin fond du pourquoi, là. On est au coeur du coeur du secteur Bridge et Bonaventure. On est au coeur du coeur de l'avenir récréotouristique du Vieux-Port. Il me semble que le grand public serait drôlement intéressé à connaître l'évolution de ce dossier et les différentes propositions qui ont été faites par les différents bureaux.

2745 Alors, ma question, est-ce que l'Office peut demander à la Société immobilière du Canada de rendre publics les différents projets qui ont été présentés pour que le grand public

2750 puisse apprécier le processus de façon transparente, de façon à ce que d'ici quelques mois, quand le projet gagnant sera connu, bien il y aura un processus d'appropriation qui pourra être fait de façon ouverte et transparente plutôt que de se faire annoncer par les journaux dans 120 jours que voilà, le projet gagnant est le numéro 8 ou numéro 4, mais on ne connaît pas les 1, 2, 3?

LA PRÉSIDENTE :

2755 Je dois vous rappeler que l'Office est un organisme qui a été mis sur pied par la Ville de Montréal qui a un statut autonome par rapport à la Ville et qui est chargé de faire des recommandations à la Ville.

2760 Alors, je pense que l'opinion peut peut-être souhaiter, l'Office peut peut-être souhaiter des choses, mais ne peut pas, certainement pas les exiger. Et je pense que vous avez déjà exprimé votre point de vue là-dessus et que monsieur Mongeau l'entend. Merci.

C'est qu'on n'a pas d'autorité nous comme office.

2765 **M. BERNARD GIRARD :**

2770 Donc, en ce qui concerne le secteur Bridge-Wellington et le secteur de la Pointe-du-Moulin, nous allons connaître un gagnant sans connaître le processus par lequel le gagnant a été choisi?

LA PRÉSIDENTE :

2775 Là, vous voulez dire c'est concernant le silo numéro 5?

M. BERNARD GIRARD :

Bien, la Pointe-du-Moulin.

2780

LA PRÉSIDENTE :

La Pointe-du-Moulin.

2785

M. BERNARD GIRARD :

Qui est essentiel, qui est essentiel dans tout ça, dans toute cette consultation qu'on a ce soir, s'il y a un élément essentiel à très court terme, c'est bien celui-là. Est-ce que ça ne serait pas intelligent, beaucoup plus intéressant de rediscuter de cette chose-là, de façon à ce que le public puisse s'appropriier tout cela. Parce que là, qui va décider, qui va décider d'un élément si essentiel? Est-ce que c'est un processus...

2790

M. PIERRE-MARC MONGEAU :

Je vais vous répondre. Écoutez, c'est un processus... Vous aviez la question au début : comment se positionne la Société immobilière du Canada. La Société immobilière du Canada c'est une société d'État qui a un conseil d'administration et qui dépose un rapport annuel à travers la ministre des Services publics et Approvisionnement au parlement. Donc, on n'est pas le gouvernement et on fonctionne avec des règles qui sont différentes légèrement du gouvernement, mais on a la même éthique que le gouvernement.

2795

2800

Alors, lorsqu'on a décidé de faire ce processus-là, on s'est donné un comité d'évaluation de projet. On a nommé huit membres sur le comité d'évaluation qui sont des grands Montréalais et qui nous donnent leur opinion sur les différents concepts qui ont été présentés, qui vont être présentés. Alors, ce n'est pas fait en cachette. On a ce comité-là encore une fois, on l'a mis sur le site Internet, on a fait une conférence, on a annoncé qui

2805

étaient les huit personnes, j'en fais partie évidemment, mais on a sept autres personnes qui sont reconnues à Montréal.

2810 Alors, notre processus ce n'est pas un processus en vase clos et lorsque le processus sera fini effectivement, c'est le projet gagnant, parce qu'on ne peut pas obliger non plus les promoteurs qui ne sont pas sélectionnés à présenter leur projet.

2815 Alors, j'ai entendu ce que vous m'avez dit. Pour le moment on n'a pas l'intention nécessairement de faire, de démontrer ou de publiciser tous les autres projets, mais je vous entends et je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

2820 Merci, Monsieur. Alors, cette dernière question met fin à la soirée. Je vous donne rendez-vous le 2 octobre prochain dès 19 heures pour la première séance d'audition des opinions. D'ici là, on va publier à la fois les réponses aux questions qui sont restées sans réponses, sur le site Internet de l'Office et on va aussi rendre publics les documents qu'on s'est engagé, que la Ville s'est engagée à nous transmettre.

2825 Je vous invite également à vous informer des autres activités qui seront organisées dans le cadre de la consultation, soit les visites exploratoires sur le terrain dont la première a lieu au mois de juin. Le questionnaire en ligne, le colloque du mois de septembre et toutes ces informations-là, comme je vous le mentionnais, sont disponibles à la table d'accueil ou encore
2830 sur le site Internet de la consultation, sur le site Web de la consultation.

Je souhaiterais donner quelques précisions à ceux et celles qui désireraient présenter des opinions écrites et/ou faire des présentations orales.

2835 On peut remettre une opinion écrite sans vouloir la présenter, la présenter verbalement tout comme on peut vouloir faire une présentation orale sans déposer de document écrit. Alors, vous avez le choix.

2840 Pour intervenir à l'oral lors de la séance d'audition des opinions le 2 octobre, il faut absolument vous inscrire par téléphone. On ne peut pas se présenter le jour même et décider de demander la parole ou s'inscrire sur un registre comme on le fait ce soir. Donc, il faut s'inscrire avant le 26 septembre à 4 heures auprès de monsieur Gilles Vézina de l'Office de consultation publique de Montréal. Le numéro où le rejoindre est disponible sur le dépliant qui est à la table d'accueil.

2845 La date limite aussi pour le dépôt des opinions écrites est la même, c'est-à-dire le jeudi 26 septembre à 14 heures, à 16 heures plutôt, 4 heures. Ce dépôt se fait en ligne sur le site de l'Office ou par la poste. Vous pouvez aussi dès le 10 septembre nous faire part de vos opinions sur le site Internet de la consultation via les opinions thématiques en ligne. Les opinions seront rendues publiques au lendemain de la dernière séance d'audition.

2850 Une fois les activités de consultation terminées, la commission va analyser les opinions écrites comme les interventions orales et va rédiger son rapport. Ce rapport va être remis par la présidente de l'Office, madame Ollivier, qui va le transmettre ensuite à la mairesse. Le rapport va être rendu public dans les 15 jours suivants. Par la suite, les décisions à prendre appartiennent aux élus de la municipalité.

2860 La documentation relative au projet demeure accessible en tout temps sur le site Internet de l'Office de même qu'au bureau de l'Office même. On y ajoute régulièrement des documents, notamment les transcriptions des séances ou encore les présentations de ce soir. Je vous invite très régulièrement à aller le consulter.

I invite all of you to return to this hall on - I think it is this hall, not necessarily. So you'll have to go on the Internet site of the Office to see where it is. For the comment period, we ask

2865 you to submit any writing, brief in advance and to contact Gilles Vézina before September 26 if
you want to participate.

2870 Permettez-moi de vous remercier vivement, de remercier vivement les représentants
de la Ville et les arrondissements. Je remercie également toutes les personnes qui ont
soutenu nos travaux. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont pris l'initiative de
venir poser des questions, ce n'est pas toujours facile, mais comme vous voyez ça se fait
facilement.

2875 Je vous remercie donc toutes les personnes qui ont soutenu nos travaux et finalement,
comme je le disais, merci à vous tous qui avez pris la peine de vous déplacer et de venir poser
des questions et entendre ce que la Ville avait à proposer comme vision et orientation pour le
secteur Bridge-Bonaventure.

2880 Alors, je vous souhaite une bonne fin de soirée, une bonne nuit. Thank you for coming
this evening and have a good sleep. Thank you.

AJOURNEMENT

* * *

2885 Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages
et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie.

2890 *Cindy Lavertu*